



ANNEXE 1

Description de l'action (y compris du cadre logique du projet et de la note succincte de présentation)

ANNUAL ACTION PROGRAMME 2013 PART III FOR THE ENRTP
(Environment and sustainable management of natural resources, including energy)

Fiche action Partenariats Public-Privé n° DCI/ENV/2013/24393 : un mécanisme pour s'acquitter des mandats en matière de conservation, de développement et de réduction de la pauvreté dans et autour des aires protégées prioritaires d'Afrique centrale

Intitulé de l'action	<i>Assurer la protection efficace et durable du Parc National Nouabalé-Ndoki, République du Congo</i>
Lieu(x) de l'action	<i>Parc National Nouabalé-Ndoki, République du Congo</i>
Nom du demandeur	<i>Wildlife Conservation Society</i>
Nationalité du demandeur ¹	<i>Américain</i>

Dossier N°	
-------------------	--

(pour usage interne seulement)

Numéro d'identification EuropeAid ²	PADOR number: US-2008-GKO-2306408534
Contrat en cours/Numéro de fichier d'entité juridique (s'il est disponible) ³	
Statut juridique ⁴	
Codemandeur ⁵	
Entité affiliée ⁶	

¹ Les statuts d'une organisation doivent montrer que cette dernière a été créée conformément à la législation nationale du pays concerné et que son siège social est situé dans un pays éligible. Toute organisation établie dans un pays différent ne peut être considérée comme une organisation locale éligible. Voir les notes de bas de page des lignes directrices de l'appel.

² À insérer si l'organisation est enregistrée dans PADOR (Service d'enregistrement en ligne des demandeurs potentiels). Pour de plus amples informations et s'enregistrer, veuillez consulter le site suivant : <http://ec.europa.eu/europeaid/online-services/pador>.

³ Si un demandeur a déjà signé un contrat avec la Commission européenne et/ou s'il a été informé de son numéro de fichier d'entité juridique. Dans le cas contraire, indiquer «S.O.» (sans objet).

⁴ Par exemple association sans but lucratif, entité gouvernementale, organisation internationale.

⁵ Veuillez utiliser une ligne pour chaque codemandeur.

⁶ Veuillez utiliser une ligne pour chaque entité affiliée.

HS

Coordonnées du demandeur à utiliser dans le cadre de la présente action	
Adresse postale:	WCS Congo, BP 14537, 151, Avenue Charles de Gaulle, Brazzaville, République du Congo
Numéro de téléphone: (fixe et mobile) indicatif pays + indicatif ville + numéro	+242 05 078 74 79
Numéro de fax: indicatif pays + indicatif ville + numéro	
Personne de contact pour cette action:	Mark Gately
Adresse électronique de la personne de contact:	mgately@wcs.org
Adresse:	WCS Congo, BP 14537, 151, Avenue Charles de Gaulle, Brazzaville, République du Congo
Site web de l'organisation:	

Tout changement relatif aux adresses, numéros de téléphone, numéros de fax et à l'adresse e-mail doit être notifié par écrit l'administration contractante. L'administration contractante ne sera pas tenue pour responsable s'il n'est pas en mesure de contacter le demandeur.

TABLE DES MATIÈRES

1. INSTRUCTIONS POUR L'ÉLABORATION DE LA NOTE SUCCINCTE DE PRÉSENTATION	ERREUR !
SIGNET NON DEFINI.	
1.1. RÉSUMÉ DE L'ACTION.....	3
1. INFORMATIONS GENERALES.....	10
2. L'ACTION.....	11
2.1. DESCRIPTION DE L'ACTION.....	11

NOTE SUCCINCTE DE PRÉSENTATION

1.1. Résumé de l'action⁷

Prrière de compléter le tableau ci-dessous, qui ne doit pas dépasser 1 page.

Titre de l'action:	Assurer la protection efficace et durable du Parc National Nouabalé-Ndoki, République du Congo
Lieu(x) de l'action: -	Parc National Nouabalé-Ndoki, République du Congo
Durée totale de l'action (mois):	29 mois
Financement de l'UE demandé (montant)	700,000 Euros
Financement de l'UE demandé en tant que pourcentage du budget total de l'action (indicatif)	22.50%
Objectifs de l'action	<p>L'Objectif Global de l'Action: <i>Garantir la protection efficace et durable du Parc National de Nouabalé-Ndoki (PNNN), en favorisant un mode de gestion performant qui garantit la participation de toutes les parties prenantes.</i></p> <p>Pour atteindre l'objectif global, nous réaliserons les Objectifs Spécifiques ci-après:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. <i>Améliorer l'efficacité de la protection du PNNN.</i> 2. <i>Les communautés reconnaissent la valeur du parc à travers le partage des avantages socio-économiques</i> 3. <i>Assurer un système de financement durable à long terme pour soutenir la gestion et la protection du parc</i>
Groupe(s) cible(s) ⁸	Les Communautés locales et populations autochtones du Parc National Nouabalé-Ndoki, le Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable (MEFDD), L'Agence Congolaise de la Faune et des Aires Protégées (ACFAP).
Bénéficiaires finaux ⁹	Les Communautés locales et populations autochtones du Parc National Nouabalé-Ndoki, le Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable (MEFDD), L'Agence Congolaise de la Faune et des Aires Protégées (ACFAP), la biodiversité du Complexe de forêt transfrontalier du Tri-national de la Sangha
Résultats estimés	<p><i>Résultat attendu 1.</i> Le niveau de conservation du Parc National du Nouabalé-Ndoki (PNNN) démontre une amélioration importante à travers la mise en œuvre d'un partenariat public-privé.</p> <p><i>Résultat attendu 2.</i> Les avantages économiques issus du PNNN génèrent une participation accrue de la population locale à la gestion des ressources naturelles.</p>

⁷ Il convient d'annexer également la page de couverture conformément au modèle figurant à la page 1.

⁸ Les «groupes cibles» sont les groupes/entités qui bénéficieront directement de l'action au niveau de l'objectif de cette dernière.

⁹ Les «bénéficiaires finaux» sont ceux qui tireront un profit à long terme de l'action au niveau de la société ou du secteur au sens large.

41

	<i>Résultat attendu 3. Un système cohérent pour le financement durable du PNNN est établi.</i>
Activités principales	<i>A1.1. Tenir la réunion de validation pour le Plan d'Aménagement du PNNN</i> <i>A1.2. Recrutement des hauts responsables aux postes clés du PNNN et mise en place des protocoles de gestion</i> <i>A1.3 Augmenter l'effectif des écogardes et améliorer leur niveau de formation</i> <i>A1.4. Installer et réaménager les infrastructures et les installations du PNNN</i> <i>A1.5. Etablir un réseau de postes et de services répressifs (informateurs, conseillers juridiques, analystes de données)</i> <i>A1.6 Incorporer le monitoring SMART dans le plan des services répressifs au sein du PNNN</i> <i>A2.1 : Identifier les groupes d'intérêts communautaires environnants au PNNN, puis pour chaque groupe d'intérêt communautaire renforcer l'efficacité des acteurs concernés</i> <i>A2.2 : Formaliser l'existence d'un cadre de concertation communautaire (CCC ou CGRN) et s'assurer de la formalisation des Relations Communautés-Partenaires (RCP)</i> <i>A2.3 : Fournir un appui de Conseil au Cadre de concertation communautaire</i> <i>A3.1: Diffuser le plan d'affaires du PNNN</i> <i>A3.2: Etudier les modes pertinents de valorisation des ressources naturelles et des services écosystémiques du PNNN</i>

2. DESCRIPTION DE L'ACTION

Établi au Congo depuis 1988, WCS détient une histoire forte d'appui au gouvernement dans la gestion des parcs nationaux, des réserves et des zones périphérique des Aires Protégés. Au Parc National de Nouabalé-Ndoki (PNNN), WCS a fourni un appui technique au Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable (MEFDD), qui est l'instance du Gouvernement en charge de la gestion des aires protégées, et qui gérait le PNNN. Cependant, confronté à un nombre croissant de menaces à la biodiversité au PNNN, le gouvernement a décidé de lancer un Partenariat public-privé (PPP) pour améliorer l'efficacité de gestion du parc; c'est ainsi qu'un Accord de Partenariat a été signé en mai 2013 entre le MEFDD et WCS, selon lequel WCS est chargé de garantir la gestion du Parc National, à travers une unité de gestion, responsable à la fois des finances, de l'administration, et de la valorisation des ressources naturelles du Parc. Cette Action va soutenir le mise en œuvre de ce partenariat.

L'Objectif Global de l'Action: *Garantir la protection efficace et durable du Parc National de Nouabalé-Ndoki (PNNN), en favorisant un mode de gestion performant qui garantit la participation de toutes les parties prenantes.*

Pour atteindre l'objectif global, nous réaliserons les Objectifs Spécifiques ci-après:

- 1. Améliorer l'efficacité de la protection du PNNN.*
- 2. Les communautés reconnaissent la valeur du parc à travers le partage des avantages socio-économiques*
- 3. Assurer un système de financement durable à long terme pour soutenir la gestion et la protection du parc*

Les Communautés locales et populations autochtones constituent le groupe de parties prenantes le plus important pour la conservation du PNNN. On estime la population vivant dans les zones tampons

autour du PNNN à près de 6 500 personnes, dont près de 700 personnes dans le village de Bomassa et 1 000 personnes dans le village de Makao. Les communautés qui dépendent pour leur subsistance des aires protégées dont elles sont voisines seront les premières bénéficiaires du lancement du PPP au PNNN. Le PNNN a toujours favorisé les communautés locales dans sa politique de recrutement, et ceci va continuer avec la mise en place du PPP.

D'autres partenaires comprennent le MEFDD, qui est l'instance du Gouvernement en charge de l'administration forestière au Congo, et L'Agence Congolaise de la Faune et des Aires Protégées (ACFAP), responsable de la gestion de tous les parcs nationaux au Congo. Au cours du 69^e sommet de l'Assemblée Générale des Nations Unies, le Président Denis Sassou Nguesso a réitéré son soutien au modèle PPP au Congo et à WCS en tant que partenaire au niveau du PNNN.

Les activités se concentrent sur trois résultats - (1) l'amélioration du niveau de la conservation dans le parc national, (2) l'augmentation de la participation des communautés locales et (3) le développement de sources de financement durable. Celles qui sont liées à l'amélioration de la gestion du parc (*Résultat 1*) visent tout d'abord la préparation et validation des documents de planification, tels que le plan d'aménagement du parc, aussi bien que le recrutement des hauts responsables. Dès que ceux-ci sont installés, on donne la priorité à la lutte anti-braconnage - le recrutement et la formation d'ecogardes, l'installation d'infrastructures, et le suivi. En ce qui concerne la participation des communautés locales (*Résultat 2*), on identifiera les groupes d'intérêt, avant de formaliser leur participation et d'aider ces groupes à augmenter les avantages économiques qu'ils obtiennent du PNNN. Finalement, la préparation d'un plan d'affaires et une étude du potentiel des activités écotouristiques contribuera au *Résultat 3*, le développement d'un système pour le financement durable du Parc.

Les activités liées à la mise en place d'un nouveau système de gestion - recrutement, installation d'infrastructures, formation, etc. - seront lancées dans premier semestre du projet, étant donné que c'est la mise en œuvre réussie de ces activités qui détermineront le succès des efforts de valorisation et répartition des bénéfices.

3. PERTINENCE DE L'ACTION

Pertinence par rapport aux objectifs/secteurs/thèmes/priorités spécifiques de l'appel à propositions

L'objectif premier énoncé est d'obtenir des résultats significativement meilleurs en termes de conservation et de réduction de la pauvreté, en favorisant le modèle de PPP comme moyen de faire la promotion de la conservation, et instrument de développement économique. Ceci devrait se réaliser à travers une stratégie qui appuie la mise en œuvre d'un mode de gestion novateur et efficace, l'amélioration du bien-être des communautés riveraines, et la pérennité des opérations de conservation à travers la mise en place d'un système de financement durable.

Cette Action reflète cette stratégie avec la mise en place d'un PPP dans le PNNN. Ce partenariat conduira à l'amélioration de l'efficacité des opérations de conservation dans le Parc National à travers une meilleure planification et gestion des activités, le recrutement et formation de personnel de protection, l'acquisition de matériels et d'équipements et la construction d'infrastructures. Le développement économique et l'amélioration des conditions de vie des populations voisines sera assuré grâce à des possibilités d'emploi, de nombreux avantages sociaux, et la valorisation des services écosystémiques; toutes ces interventions s'incorporeront dans un Plan de Développement local. Finalement, les systèmes de gestion et planification mis en place, aussi bien que la professionnalisation des opérations de conservation, favorisera la confiance des bailleurs de fonds et l'engagement à long terme de ces partenaires. La force du PPP est donc d'établir un climat de confiance quant à la bonne utilisation de fonds alloués à la conservation de sites exceptionnels, grâce à la planification et la gestion transparente des fonds.

Le PPP au PNNN sera mise en œuvre par la WCS, un 'opérateur privé' expérimenté dans le domaine. Dotée d'une expérience de plus d'un siècle sur la mise en œuvre de programmes de conservation de la biodiversité, WCS s'engage à protéger durablement plus de 70 grands paysages marins et terrestres dans une soixantaine de pays en Asie, Afrique, Amérique Latine et Amérique du Nord. En Afrique

notamment, le programme de conservation mis en œuvre est très important et efficace, concentrant ses efforts sur les hauts lieux de la biodiversité du continent depuis plusieurs décennies.

Établi au Congo depuis 1988, WCS détient une histoire forte d'appui au gouvernement dans la gestion des parcs nationaux, des réserves et des zones périphérique des Aires Protégés. Ceci inclut le renforcement des capacités des partenaires du projet, le développement participatif de plans de gestion et le soutien à la mise en œuvre de projet, dont la recherche de bailleurs de fonds. Avec une profonde compréhension du contexte écologique et socio-politique de la conservation au Congo, WCS a également développé des relations de confiance avec le secteur privé et les acteurs locaux.

Les activités de l'Action abordera les trois résultats énoncé dans l'appel à propositions. Six activités contribuent à la réalisation du premier Résultat Attendu (*Le niveau de conservation du Parc National du Nouabalé-Ndoki (PNNN) démontre une amélioration importante à travers la mise en œuvre d'un partenariat public-privé*):

A1.1. Tenir la réunion de validation pour le Plan d'Aménagement du PNNN

La préparation d'un Plan d'Aménagement par deux consultants est en cours. Une fois le document achevé, il sera soumis au Conseil d'Administration pour validation, avant d'être présenté à toutes les parties prenantes lors d'une réunion de validation à Ouessou.

A1.2. Recrutement des hauts responsables aux postes clés du PNNN et mise en place des protocoles de gestion

Le recrutement d'un Directeur du Parc National, ainsi que les Chefs de Service pour les différents volets du PNNN, qui seront les gestionnaires de l'Unité de Gestion du Parc.

A1.3 Augmenter l'effectif des écogardes et améliorer leur niveau de formation

Une augmentation des effectifs d'écogardes, et de leur qualité de formation, assurera une amélioration du niveau de protection accordé au PNNN. Une évaluation des compétences des écogardes qui sont actuellement employés par le PNNN sera effectuée; cette évaluation sera suivie d'une phase de recrutement, et les candidats qui se présenteront seront jugés selon les mêmes critères que les écogardes actuels. Tout le personnel de protection sera régulièrement formé par WCS, en collaboration avec le Gouvernement du Congo et Maisha Consulting, une entreprise spécialisée dans la formation des corps paramilitaires et de surveillance en Afrique.

A1.4. Installer et réaménager les infrastructures et les installations du PNNN

Afin de subvenir aux besoins du personnel et des activités accrues, on va restructurer, réhabiliter et/ou équiper les installations du parc. Des véhicules supplémentaires, avec des pirogues en bois et des bateaux à moteur, seront fournis pour permettre la mobilité des équipes de la lutte anti-braconnage, le monitoring à travers le parc, et la facilitation des activités de gestion interne et de tourisme.

A1.5. Etablir un réseau de postes et de services répressifs (informateurs, conseillers juridiques, analystes de données)

WCS travaillera en étroite collaboration avec des partenaires en vue de mettre en place un réseau d'information sur les activités liées à l'exploitation illégale de la faune, et un meilleur système de suivi d'infractions aux tribunaux départementaux.

A1.6 Incorporer le monitoring SMART dans le plan des services répressifs au sein du PNNN

A un niveau pratique, SMART fournit deux fonctions très importantes. Tout d'abord, il permet aux gestionnaires d'obtenir des données justes et à temps sur comment et qui causent les menaces sur la biodiversité. Dans ce but, SMART est capable de capturer les données de terrain en temps réel et les convertir, au moment opportun, en informations utiles et justes, transmises à travers des cartes et des rapports afin qu'ils soient compris par les gestionnaires. Ensuite, il fournit une nette estimation des progrès dans les interventions de conservation (ex. LAB) en faisant face à ces menaces.

Quatre activités contribuent à la réalisation du deuxième Résultat Attendu (*Les avantages économiques issus du PNNN génèrent une participation accrue de la population locale à la gestion des ressources naturelles*)

A2.1 : Identifier les groupes d'intérêts communautaires environnants au PNNN, puis pour chaque groupe d'intérêt communautaire renforcer l'efficacité des acteurs concernés

Plusieurs groupes d'intérêt communautaires existent dans quelques localités voisines du Parc National de Nouabalé Ndoki. Il serait question ici d'identifier ceux qui existent, et d'inciter à la création de nouveaux groupes. A la suite de cette identification, il est possible de s'assurer que chacun est représenté dans le cadre de gestion.

A2.2 : Formaliser l'existence d'un cadre de concertation communautaire (CCC ou CGRN) et s'assurer de la formalisation des Relations Communautés-Partenaires (RCP)

La légalisation des Comités de Gestion des Ressources Naturelles qui regrouperaient différents groupes d'intérêt (A1) de chaque village.

A2.3 : Fournir un appui de Conseil au Cadre de concertation communautaire

Soutenir la mise en œuvre du cadre de concertation communautaire, pour permettre l'identification des programmes à développer, et en garantir la transparence.

A2.4: Préparer un Plan de Développement

La préparation d'un Plan de Développement communautaire permettra à toutes les parties prenantes de bien définir le rôle que les services éco-systémiques peuvent jouer dans la mise en œuvre de la conservation au PNNN, et d'éclaircir les responsabilités des parties prenantes communautaires là-dedans.

Deux activités contribuent à la réalisation du troisième Résultat Attendu (*Un système cohérent pour le financement durable du PNNN est établi*)

A3.1: Diffuser le plan d'affaires du PNNN

Un plan de financement sur 5 ans pour le PNNN, soutenu par des calculs détaillés, est en cours de préparation. On va en assurer la distribution.

A3.2: Etudier les modes pertinents de valorisation des ressources naturelles et des services écosystémiques du PNNN

Un consultant sera engagé pour étudier les possibilités de services environnementaux en dehors du tourisme.

Pertinence par rapport aux besoins et contraintes particuliers du/des pays cibles, de la/des région(s) cible(s) et/ou des secteurs concernés (y compris les synergies avec d'autres initiatives de l'UE et l'absence de double emploi)

Situé au Nord-Est de la République du Congo, le Parc National Nouabalé Ndoki se trouve au cœur de ce qu'il reste de la forêt pluviale la plus intacte au niveau du Bassin du Congo. Le PNNN fait partie du Tri-National de la Sangha (TNS), site du Patrimoine Mondial transfrontalier qui comprend également les aires protégées au Cameroun et en RCA. La qualité écologique de l'habitat, avec de faibles densités humaines, expliquent l'extraordinaire biodiversité du Parc National Nouabalé-Ndoki, avec des populations importantes de plusieurs espèces protégées, y compris les gorilles de plaine de l'Ouest (*Gorilla gorilla gorilla*), des chimpanzés (*Pan troglodytes troglodytes*) et des éléphants de forêt d'Afrique Centrale (*Loxodonta africana cyclotis*). Malgré ces acquis, l'augmentation des activités illégales dans la sous-région constitue une menace importante pour cette biodiversité. Aujourd'hui, on constate une augmentation du braconnage d'éléphants en particulier, surtout à cause de la disponibilité d'armes de grande chasse dans la sous-région, aussi bien que la demande croissante de l'ivoire depuis l'Asie. Ce problème est aggravé par les activités d'exploitation forestière, qui entame l'immigration de nombreux travailleurs, amenant à une demande grandissante pour la viande de brousse, et l'amélioration de l'accès aux forêts par des réseaux organisés de braconniers qui ciblent l'ivoire.

Traditionnellement, la gestion des aires protégées a toujours été du ressort exclusif des institutions publiques. Cependant aujourd'hui, on remarque que les agences nationales de conservation de la sous-région n'ont pas réussi à acquérir de façon satisfaisante l'ensemble des compétences scientifiques, sociales et managériales nécessaires pour assurer une gestion efficace des aires protégées. A la suite de cette insuffisance, les Partenariats public-privé (PPP) pour la gouvernance et la gestion des aires protégées se présentent comme une approche qui évite les problèmes liés au mode de gestion traditionnel contrôlé par l'administration centrale. Ce méthode de gestion a été mise en place pour la première fois au Congo en 2011 par le African Parks Network (APN), au niveau du Parc National d'Odzala-Kokoua. Par la suite, un Accord de Partenariat a été signé en mai 2013 par le Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable (MEFDD) et WCS, pour lancer le même modèle de gestion dans le PNNN.

Les priorités de la sous-région en matière de conservation et de gestion de la biodiversité sont définies par la déclaration de Yaoundé et le Plan de Convergence de la COMIFAC. Par ailleurs, plusieurs

47 4

initiatives ont été déclenchées par les Etats de la sous-région pour faire face à l'augmentation du braconnage, et décourager la criminalité faunique, notamment le Plan d'Action 2012-2017 pour le renforcement de l'Application des Législations Nationales sur la Faune Sauvage (PAPECALF), adopté par le Conseil des Ministres de la COMIFAC ; la déclaration de l'atelier sous régional sur le trafic d'espèces de faune sauvage et le démantèlement des réseaux illicites transnationaux organisé à Libreville en 2012 ; et le Projet de Plan d'Extrême Urgence de Lutte Anti-Braconnage dans la Zone des Savanes du Nord-Cameroun, Nord-RCA et Sud-Tchad (PEXULAB).

Depuis plus de 20 ans, WCS fournit une assistance technique au gouvernement du Congo dans la gestion de la PNNN. Le PNNN a été créé par Décret Présidentielle en 1993, et WCS a lancé un partenariat avec le gouvernement pour gérer le parc. WCS a également lancé un projet novateur en collaboration avec les compagnies forestières travaillant dans la zone périphérique de la PNNN, afin de promouvoir la conservation et la gestion durable des ressources naturelles en dehors des zones protégées. Les activités décrites dans la présente Action contribueront à la continuation de ces efforts de conservation.

Décrire et définir les groupes cibles et bénéficiaires finaux, leurs besoins et leurs contraintes et indiquer comment l'action abordera ces besoins

Les Communautés locales et populations autochtones constituent peut-être le groupe de parties prenantes le plus important pour la conservation du PNNN. On estime la population vivant dans les zones tampons autour du PNNN à près de 6 500 personnes, dont : près de 700 personnes dans le village de Bomassa, environ 1 000 personnes à la frontière nord du PNNN, 1 000 personnes dans le village de Makao, 1 800 dans le campement forestier de Loundougou à l'est du PNNN, et 2 000 personnes dans la ville de Kabo.

Depuis la création du PNNN en 1993, les habitants de Bomassa et de Makao ont été privilégiés pour le recrutement du parc, et ils bénéficient également de certains avantages sociaux, tels que la construction d'une école et d'une pharmacie.

Ceux qui étaient le plus proche du Parc, et dont les habitants exerçaient une influence sur la faune du Parc, ont été classés comme « villages de conservation », et bénéficiaient d'une série d'avantages économiques et sociaux. Ceux qui étaient plus loin du Parc dépendaient plus de l'exploitation forestière que de la conservation.

Ces familles ne disposent que de faibles opportunités économiques. Pour garantir la pérennité du PNNN, il faut que les communautés locales bénéficient des avantages économiques du parc. La valorisation des services écosystémiques, en particulier, se fait dans une optique de distribution de bénéfices issus de la conservation du site. Ces initiatives ont non seulement un potentiel économique certain, mais aussi un fort potentiel de couplage avec des projets de développement en périphérie, recherchés par les gestionnaires. Dans le cas de PNNN, c'est surtout le développement de l'écotourisme qui permettra un soutien aux communautés locales à long terme, donc on va chercher à maximiser la capacité des communautés locales à fournir des services aux touristes, et veiller à ce que les revenus générés sont répartis de manière égale.

Les activités qui assureront ce résultat peuvent être divisés en deux groupes. Actuellement, une partie fixe des entrées du parc est reversée à un fond communautaire, administré par un Comité composé des autorités du Parc et des représentants des villages. Ces fonds ont été utilisés au service des communautés, dans des projets tels que la construction d'un hôpital et d'une école. Pour s'assurer d'une distribution équitable entre toutes les parties prenantes parmi les communautés locales, il faut tout d'abord les identifier. A la suite de cette identification, il est possible de s'assurer que chacun est représenté dans le cadre de gestion. Dès que ces groupes sont identifiés, il sera question de légaliser l'existence des Comités de Gestion des Ressources Naturelles, qui regrouperaient les différents groupes d'intérêt (A1) de chaque village. Ensuite, on fournira un appui qui permettra d'identifier les programmes à développer, d'élaborer les plans de travail et de suivi/évaluation des comités de gestion, puis de s'assurer que les Procès verbaux de toutes les concertations sont échangés et rendus publics pour en garantir la transparence.

Un deuxième groupe cible important est le MEFDD, qui est l'instance du Gouvernement en charge de l'administration forestière au Congo, et exécute la politique du Gouvernement pour ce qui est de la gestion durable de la biodiversité à travers le pays. L'Agence Congolaise de la Faune et des Aires Protégées (ACFAP) est responsable de la gestion de tous les parcs nationaux au Congo, et sous tutelle

du MEFDD. Le Directeur de l'ACFAP servira de Président du Conseil d'Administration de la Fondation Ndoki, et sera donc impliqué dans toutes les activités de cette Action.

Éléments avec une valeur ajoutée particulière

Cette Action va consolider l'assise des partenariats public-privé et promouvoir le modèle afin d'optimiser à long terme l'efficacité de gestion du PNNN. L'Action mettra en place alors un mode de gestion performante qui, grâce à une saine assise technique et financière, générer la professionnalisation du personnel national, la confiance de partenaires additionnels et la pérennité des opérations de conservation. En dehors d'une augmentation de l'efficacité de gestion, L'Action va garantir l'amélioration du bien-être des communautés riveraines.

PARTIE B. FORMULAIRE COMPLET DE DEMANDE

1. INFORMATIONS GENERALES

Référence de l'appel à propositions	<i>Indiquer la référence EuropeAid de l'appel à propositions</i>
Intitulé de l'appel à propositions	<i>Indiquer l'intitulé de l'appel à propositions</i>
Nom du demandeur	<i>Wildlife Conservation Society</i>
Numéro de la proposition¹⁰	<i>Numéro/S.O. (procédures ouvertes)</i>
Intitulé de l'action	<i>Assurer la protection efficace et durable du Parc National Nouabalé-Ndoki, République du Congo</i>
Lieu de l'action	<i>Parc National Nouabalé-Ndoki, République du Congo</i>
[Numéro du lot]	

¹⁰ Uniquement pour les procédures restreintes; lorsque l'administration contractante a évalué la note succincte de présentation, il informe le demandeur du résultat et attribue un numéro de proposition.

2. L'ACTION¹¹

2.1. Description de l'action

Description

L'Objectif Global de l'Action: *Garantir la protection efficace et durable du Parc National de Nouabalé-Ndoki (PNNN), en favorisant un mode de gestion performant qui garantit la participation de toutes les parties prenantes.*

Pour atteindre l'objectif global, nous réaliserons les Objectifs Spécifiques ci-après:

1. *Améliorer l'efficacité de la protection du PNNN.*
2. *Les communautés reconnaissent la valeur du parc à travers le partage des avantages socio-économiques*
3. *Assurer un système de financement durable à long terme pour soutenir la gestion et la protection du parc*

Situé au Nord-Est de la République du Congo, et à la frontière avec le Cameroun et la République Centrafricaine (RCA), le Parc National Nouabalé Ndoki est au cœur de ce qu'il reste de la forêt pluviale la plus intacte au niveau du Bassin du Congo – à savoir le Tri-National de la Sangha (TNS), site du Patrimoine Mondial¹². Les principaux types de forêt mixte semi-décidue à *Sterculiaceae – Ulmaceae*, de larges îlots de forêt mono-dominante à *Gilbertiodendron dewevrei* ainsi que des forêts marécageuses, s'ouvrent sur des clairières naturelles de forêt – connues en tant que bais – et sont fréquentées par de grands mammifères. La qualité écologique de l'habitat, avec de faibles densités humaines, et une coupe limitée de bois pour l'agriculture, expliquent l'extraordinaire biodiversité du Parc National Nouabalé-Ndoki. Les forêts du PNNN protègent quelques unes de ce qu'il reste des populations de gorilles de plaine de l'Ouest (*Gorilla gorilla gorilla*), des chimpanzés (*Pan troglodytes troglodytes*) et des éléphants de forêt d'Afrique Centrale (*Loxodonta africana cyclotis*). De même, on trouve dans le même paysage des espèces telles que le bongo (*Tragelophus euryceros*), l'hylochère (*Hylochoerus meinertzhageni*), le buffle (*Syncerus caffer nanus*), le léopard (*Panthera pardus*), ainsi que 10 espèces de primates diurnes et plus de 400 espèces d'oiseaux. Au cours des années 1980, WCS a mené des études sur ce qui allait devenir le PN Nouabalé-Ndoki en l'identifiant comme priorité de conservation mondiale. En 1993, WCS a assisté le Gouvernement du Congo dans la création du parc. Il s'est étendu jusqu'à atteindre une superficie de 423 870 hectares en 2012, lors de la création du triangle de Goualougo. Depuis sa création, WCS agit en tant que co-gestionnaire du parc avec le Gouvernement du Congo.

WCS est reconnu par les communautés locales, le Gouvernement et d'autres partenaires comme partenaire technique clé, et est sans égal dans la protection efficace des espèces, la gestion des parcs et le développement des communautés locales, ainsi que dans la science, l'éducation, la reconnaissance internationale et le tourisme. En mai 2013, ceci a abouti à la signature de l'Accord de Coopération qui a permis la création de la Fondation Nouabalé

¹¹ S'agissant des objectifs et de la pertinence de l'action, le comité d'évaluation se référera aux informations déjà comprises dans la note succincte de présentation.

¹² Une référence d'inscription UNESCO du TNS en tant que site du patrimoine mondial: <http://whc.unesco.org/en/news/903>

Ndoki, entre WCS et le Gouvernement du Congo/Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable. Ce partenariat Public-Privé avait ainsi pour objectif de protéger l'extraordinaire biodiversité du parc, de développer un écotourisme de premier ordre, et de s'assurer que les populations locales, la nation ainsi que la communauté internationale continuent de bénéficier durablement du parc national de Nouabalé Ndoki.

Zone de Forêt	Km ²	Eléphants	Chimpanzés	Gorilles	Date des études	Aménagement du territoire
<i>PN Nouabalé-Ndoki</i>	3 962	2 320	2 422	3 508	2010	Parc National
<i>Loundougou</i>	4 003	287	1 422	5 183	2011	Concession Forestière
<i>Pokola</i>	4 501	1 321	1 996	15 841	2010	Concession Forestière
<i>Kabo</i>	2 887	1 676	566	4 283	2010	Concession Forestière
<i>Mokabi</i>	2 669	36	138	607	2006	Concession Forestière

Table 1: Populations de grands mammifères dans le PNNN et la zone tampon

*Données obtenues à partir des études menées par WCS 2006-2011 (Maisels et al. 2012)

Malgré ces acquis, l'augmentation des activités illégales dans la sous-région constitue une menace importante pour cette biodiversité. Les conflits armés depuis les années 1990, la crise financière mondiale, et la demande croissante de l'ivoire depuis l'Asie, ont débouchés sur une recrudescence significative du braconnage d'éléphants en particulier, et la chasse illégale en général. Ceci est d'autant plus facilité par un accès amélioré via un réseau routier en pleine expansion et une importante disponibilité des armes de guerre (AK47s). Bien que les éléphants situés dans la partie cœur du parc ne soient pas encore très affectés, l'escalade du commerce de l'ivoire a provoqué une baisse des populations dans la zone tampon.

L'impact des industries extractives a également aggravé le problème, ces dernières étant responsables du braconnage croissant dans la zone. Au cours des cinq dernières années, l'ensemble des concessions forestières au Nord Congo a été octroyé à des sociétés forestières internationales et, actuellement, les concessions qui bordent Nouabalé-Ndoki (Soit 1,3 million d'hectares au total) sont toutes en activité. Cette augmentation des activités et des infrastructures d'exploitation forestière a conduit à l'immigration de nombreux travailleurs, amenant à une demande grandissante pour la viande de brousse, et améliorant l'accès aux forêts par des réseaux organisés de braconniers qui ciblent l'ivoire. Suite à la création du réseau routier pour faciliter les activités forestières, les déplacements des braconniers, le trafic de la viande de brousse ainsi que celui de l'ivoire ont décuplés au cours des dix dernières années. L'ouverture de la route qui relie Brazzaville au Nord Congo facilite d'autant plus ces trafics illégaux.

Traditionnellement, la gestion des aires protégées a toujours été du ressort exclusif des institutions publiques. Cependant aujourd'hui, on constate que les agences de conservation nationales sont de plus en plus sous-financées, l'expertise locale a souvent migré vers le secteur privé, et les mécanismes institutionnels qui assuraient une gouvernance adéquate ont été sérieusement déstructurés.

En outre, les institutions publiques ont échoué à respecter les attentes élémentaires des parties prenantes locales, une condition essentielle pour la durabilité de l'écosystème. À quelques exceptions près, les agences nationales de conservation de la sous-région n'ont pas réussi à acquérir de façon satisfaisante l'ensemble des compétences scientifiques, sociales et managériales nécessaires pour une gestion efficace des aires protégées.

Cependant, les Partenariats public-privé (PPP) pour la gouvernance et la gestion des aires protégées représentent un type d'approche managériale relativement nouvelle dans le monde de la conservation. L'intérêt de cette forme de partenariat s'est accru récemment en raison d'un certain nombre de contraintes qui apparaissent dans la plupart des pays africains, telles que le manque de sécurisation chronique (par les administrations nationales) des ressources financières, et l'insuffisance des connaissances et des capacités techniques disponibles au niveau national. Toutes ces difficultés mettent en évidence la nécessité de trouver une formule de gestion mieux adaptée pour contrer les menaces sérieuses et croissantes.

Bien qu'il n'y ait pas encore eu d'évaluation formelle des PPP dans le secteur de la gestion des aires protégées en Afrique, les premières leçons apprises sur les avantages de ce modèle, en comparaison avec le mode de gestion traditionnel contrôlé par l'administration centrale, plaident en faveur d'un renforcement et d'une amplification des PPP. Ce modèle s'est avéré comme étant l'un des plus prometteur modèle de conservation à long-terme, comme le prouve la réussite de certains Parcs Nationaux gérés selon ce modèle, tel que le Parc National de Zakouma, au Tchad.

En République du Congo, le modèle PPP a été présenté pour la première fois en 2011 par le Leadership for Conservation in Africa (LCA), ainsi que le African Parks Network (APN), au niveau du Parc National d'Odzala-Kokoua. Bien que la mise en œuvre en République du Congo se fit avec difficultés, le projet a relevé, de manière significative, la protection et l'ampleur de ses activités, de même qu'il a créé l'une des premières destinations touristiques de luxe d'Afrique Centrale.

L'expérience acquise par l'APN et les leçons tirées ont données lieu à une feuille de route plus claire dans la mise en place de la Fondation Nouabalé-Ndoki. Par la suite, un Accord de Partenariat a été signé en mai 2013 par le Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable (MEFDD) et WCS, qui définit les rôles des deux signataires dans la gestion durable et le financement du PNNN. WCS est avant tout chargé de garantir la gestion du Parc National, à travers une unité de gestion, responsable à la fois des finances, de l'administration de la Fondation, et de la valorisation des ressources naturelles du Parc. Au cours du 69^e sommet de l'Assemblée Générale des Nations Unies, le Président Denis Sassou Nguesso a réitéré son soutien au modèle PPP au Congo et à WCS en tant que partenaire au niveau du PNNN.

Cet Accord de Partenariat exige la mise en œuvre d'une série de mesures pour améliorer l'efficacité et la transparence de la gestion du PNNN. Elles comprennent la préparation d'un plan d'aménagement et d'un plan d'affaires qui détailleront tous les deux une stratégie de gestion et de financement sur cinq ans, ainsi qu'un budget à approuver et à réviser annuellement. Une augmentation du recrutement et une formation poussée du personnel clé, et l'implémentation de protocoles administratifs de gestion transparente et globale, assureront la professionnalisation du personnel national et international, permettant une confiance mutuelle entre les partenaires. C'est la responsabilité de WCS, en tant que gestionnaire de l'Unité de Gestion du Parc (UGP), de proposer ces documents et stratégies de gestion au Conseil d'Administration de la FNN pour validation.

L'Action proposée va donc mettre en place un système de gestion novateur et transparent au PNNN, qui conduira à une amélioration de la gestion et de la protection du Parc National, tout en assurant les avantages économiques pour les populations environnantes et la durabilité des activités de conservation.

Les groupes cibles et les bénéficiaires comprennent:

Le **MEFDD**, qui est l'instance du Gouvernement en charge de l'administration forestière au Congo, et exécute la politique du Gouvernement pour ce qui est de la gestion durable de la biodiversité à travers le pays. Le MEFDD travaille en partenariat avec WCS pour assurer la gestion du PNNN dans le cadre du Partenariat public-privé.

L'Agence Congolaise de la Faune et des Aires Protégées (ACFAP) est responsable de la gestion de tous les parcs nationaux au Congo. Sous tutelle du MEFDD, le Directeur de l'ACFAP servira de Président du Conseil d'Administration de la Fondation Ndoki. En tant que Président du Conseil d'Administration, il sera impliqué dans la définition et la promotion des stratégies de la Fondation, la validation des plans d'aménagement, ainsi que le suivi et l'évaluation des activités de la Fondation.

Les Communautés locales et populations autochtones constituent peut-être le groupe de parties prenantes le plus important pour la conservation du PNNN. On estime la population vivant dans les zones tampons autour du PNNN à près de 6 500 personnes, dont : près de 700 personnes dans le village de Bomassa, environ 1 000 personnes à la frontière nord du PNNN, 1 000 personnes dans le village de Makao, 1 800 dans le campement forestier de Loundougou à l'est du PNNN, et 2 000 personnes dans la ville de Kabo. Depuis la création du PNNN en 1993, les habitants de Bomassa et de Makao ont été privilégiés pour le recrutement du parc. Les activités du PNNN ont également permis de mettre en œuvre la construction d'une école et d'une pharmacie. En dehors de ces deux villages, de nombreux individus perçoivent des salaires en travaillant pour les sociétés forestières, en complément de la cueillette, la chasse et la pêche qui leur permettent de subvenir à leurs besoins. Les familles ne disposent que de faibles opportunités économiques. Pour garantir la pérennité du PNNN, il ne faut pas ignorer ces communautés, c'est pour cette raison qu'ils sont représentés dans le Conseil d'Administration de la Fondation.

La biodiversité du Complexe de forêt transfrontalier du Tri-National de la Sangha (TNS) bénéficiera d'une meilleure protection grâce à la mise en œuvre de l'Action. Le TNS a été mis en place en l'an 2000 par le Congo, le Cameroun et la RCA afin de protéger et de gérer les aires protégées transfrontalières le long de la rivière Sangha. Le TNS comprend trois aires protégées : Lobéké (Cameroun); Dzanga-Ndoki (RCA), et Nouabalé-Ndoki (Congo), y compris les zones tampons autour d'elles et les activités de gestion de ressources naturelles qui y sont menées telles que l'exploitation forestière. La gestion efficace du PNNN affectera le cadre plus large du paysage du TNS et nous travaillerons en collaboration avec les partenaires du TNS afin d'intégrer les activités transfrontalières dans les plans de gestion, la lutte anti-braconnage (LAB) et le tourisme du PNNN.

Résultats Attendus

Résultat attendu 1. Le niveau de conservation du Parc National du Nouabalé-Ndoki (PNNN) démontre une amélioration importante à travers la mise en œuvre d'un partenariat public-privé

La mise en place d'un partenariat PP permet d'assurer une adaptation de la gestion qui sera alors capable d'affronter les nombreux défis du site, notamment la planification et la gestion des activités, le recrutement du personnel, l'acquisition de matériels et d'équipements, la construction d'infrastructures, etc. La force du PPP repose essentiellement sur le haut niveau de fiabilité et de technicité qu'offre le partenaire privé dans sa gestion financière ainsi que la fourniture d'un financement durable facilité par ce partenaire.

Une fois que les stratégies, objectifs et activités de l'Unité de Gestion du PNNN sont élaborés dans le plan d'aménagement et validés par le conseil d'administration, l'Unité de Gestion bénéficiera donc d'une autonomie importante qui permettra une meilleure planification et mise en œuvre des activités. Ce mode de prise de décision a l'avantage d'être assumé par des gestionnaires de terrain qui connaissent le mieux la situation locale et sont directement responsables des conséquences (humaines, financières, contractuelles) de celles-ci. Cette forte responsabilisation des gestionnaires s'écarte de la pratique traditionnelle d'hypercentralisation des décisions commune dans les administrations nationales.

Toutes ces décisions seront prises selon les budgets et les priorités exposés dans le plan d'affaires, priorités qui sont elles-mêmes dictées par des principes éprouvés et des valeurs d'avantage pratiquées dans les entreprises privée, telles que la recherche d'efficacité, la responsabilisation, la prise d'initiative, l'évaluation des performances, la mesure de l'impact, la redevabilité, etc. L'efficacité de ce style managérial ayant été démontrée ailleurs, il est considéré comme la réponse adéquate aux difficultés actuelles dans le TNS.

L'amélioration des systèmes de planification, le nombre et la formation des effectifs, l'infrastructure, et la quantité d'équipement et de matériel de terrain seront appuyés par la mise en place d'un système de suivi qui sera capable de mesurer la mise en œuvre des activités, aussi bien que leur efficacité et leur impact sur la conservation à long terme au PNNN. En tant que partenaires dans la Fondation Nouabalé-Ndoki, les représentants du MEFDD et de l'ACFAP seront parmi les premiers bénéficiaires de cette amélioration; les 29 mois de projet leur permettront d'apprécier de bonnes pratiques de gestion, en travaillant à côté des experts qui sont expérimentés dans le domaine, et en s'habituant à un système de gestion efficace et professionnel.

Résultat attendu 2. Les avantages économiques issus du PNNN génèrent une participation accrue de la population locale à la gestion des ressources naturelles

Les communautés qui dépendent pour leur subsistance des aires protégées dont elles sont voisines seront les premières bénéficiaires du lancement du PPP au PNNN. Le PNNN a toujours favorisé les communautés locales dans sa politique de recrutement, et ceci va continuer avec la mise en place du PPP. Les financements importants alloués au PPP vont permettre de fournir au personnel local des conditions de travail et de vie meilleures, et de veiller à ce que les salaires soient aussi compétitifs que possible.

De nombreux avantages sociaux seront étendus, notamment par la construction de logements de qualité et l'accès facilité aux écoles, aux commerces et aux centres de santé. Par comparaison avec les autres sites, le personnel opérant dans le cadre du PPP sera significativement mieux traité. Ailleurs dans la sous-région les PPP ont permis de fournir, grâce aux financements qui accompagnent ce genre d'idées novatrices, un volume d'appuis considérable pour les communautés locales sous la forme de formations/emplois (équipes de presses à briquettes), d'emplois occasionnels (tous les grands travaux en HIMO) et d'infrastructures sociales (écoles, centres de santé, etc.). Le PNNN ayant déjà connu une augmentation importante de budget depuis le lancement du PPP, les mêmes avantages seront donc étendus aux travailleurs au PNNN.

Contrairement aux appuis classiques dits de « conservation communautaire » les interventions au niveau de la communauté locale s'inscrivent dans le cadre des Plans de Développement locaux, ce qui en augmente l'appropriation par les bénéficiaires. La valorisation des services écosystémiques, en particulier, se fait dans une optique de distribution de bénéfices issus de la

conservation du site. Ces initiatives ont non seulement un potentiel économique certain, mais aussi un fort potentiel de couplage avec des projets de développement en périphérie, recherchés par les gestionnaires.

Dans le cas de PNNN, c'est surtout le développement de l'écotourisme qui permettra un soutien aux communautés locales à long terme. D'énormes investissements en infrastructures, en marketing et en organisation d'accueil ont été faits dans les sites gérés en PPP ailleurs en Afrique, et l'objectif est d'attirer des investisseurs au PNNN. WCS et le Gouvernement du Congo travaillent à établir un produit écotouristique au sein du PNNN depuis 2000, en mettant l'accent sur les gorilles de plaine de l'Ouest. Cette activité a déjà généré des revenus pour les communautés locales, relevant alors le niveau de confiance et de soutien à la conservation du PNNN et de la région en assurant l'intégrité et la santé des espèces. Cette Action va augmenter le niveau de confiance parmi des communautés locales dans le système de gestion des revenus, et également en assurer la distribution équitable.

Actuellement, une partie fixe des entrées du parc est reversée à un fond communautaire, administré par un Comité composé des autorités du Parc et des représentants des villages. Ces fonds ont été utilisés au service des communautés, dans des projets tels que la construction d'un hôpital et d'une école.

Résultat attendu 3. Un système cohérent pour le financement durable du PNNN est établi

La transparence des systèmes de gestion mise en place par le partenaire privé dans un PPP favorise la confiance des bailleurs de fonds, et la sécurité offerte par l'engagement de ce partenaire à long terme crée de la confiance de la part du donateur.

Un plan d'affaires est actuellement en cours de préparation au PNNN. Celui-ci énoncera les exigences financières de la mise en œuvre du PPP, et les stratégies à adopter pour faire face à l'augmentation de braconnage dans le TNS. Les coûts de toutes les activités mises en œuvre par le PNNN seront évalués sur une période de cinq ans, ainsi que les projections des revenus sur la même période.

Ce mode de gestion nouveau, la rigueur professionnelle du personnel et les premiers résultats engendrés ont suscités un intérêt croissant et une confiance des bailleurs dans l'efficacité du PPP, et plusieurs financements ont ainsi été perçus suite à la mise en place du PPP. Cependant, avant la signature de l'Accord de Partenariat, des difficultés sont apparues dans la sécurisation des financements du projet d'appui au PNNN. La force du PPP est d'établir un climat de confiance quant à la bonne utilisation de fonds publics alloués à la conservation de sites exceptionnels, grâce à la planification et la gestion transparente des fonds. L'Action proposée va assurer la validation, l'impression, et la distribution du plan.

L'un des éléments importants des PPP est l'horizon de planification à long terme que requiert le gestionnaire pour pouvoir atteindre ses objectifs stratégiques inscrits dans les documents de planification. Cette longue durée contractuelle contraste avec les projets de coopération classiques, qui dépendent de cycles de financement courts imposés par les contraintes des bailleurs, et dont la durabilité des effets a été souvent remise en question.

En dehors de la transparence et la confiance, la mise en place d'un PPP favorise la valorisation de l'aire protégée et le développement des services écosystémiques. Certains sites gérés en PPP ont surtout connu d'énormes investissements en infrastructures, en marketing et en organisation d'accueil. Au PNNN, c'est l'écotourisme qui constituera une priorité à développer, activité la plus prometteuse pour la valorisation du Parc à long terme.

Aujourd'hui, le tourisme fournit, annuellement, à peu près 150 000 euros au PNNN pour soutenir les frais de fonctionnement. Suite au lancement du PPP au Parc National d'Odzala-Kokoua, le nouveau système de gestion fut le catalyseur d'une forte augmentation du niveau d'investissement dans le tourisme, et le site génère désormais des recettes beaucoup plus élevées que le PNNN. La mise en place du PPP constitue donc une opportunité pour développer une stratégie écotouristique qui permettra d'attirer les investisseurs du secteur privé.

Activités

A1.1. Tenir la réunion de validation pour le Plan d'Aménagement du PNNN

Conrad Aveling, un expert international en conservation, doté d'expertise dans la mise en place de plans d'aménagement des parcs nationaux en Afrique Centrale, a commencé à préparer le Plan d'Aménagement du PNNN au mois de mars 2014, avec un homologue Congolais. Etant donné que le PNNN relève du TNS, qui a été désigné site du Patrimoine Mondial, le plan d'aménagement suit le modèle proposé du plan d'aménagement du Patrimoine Mondial. Le plan fournira une stratégie pour assurer la pérennité de la conservation au PNNN, les objectifs et les activités principales pour les différents volets de conservation du Parc National. Ce document sera accompagné d'un plan d'affaires complémentaire, qui va articuler le mode de financement ainsi que les coûts opérationnels du PNNN, et dont la préparation est déjà en cours. Une fois les documents achevés, ils seront soumis au Conseil d'Administration pour validation, avant d'être présentés à toutes les parties prenantes lors d'une réunion de validation à Ouesso, ville principale du Département de la Sangha. Parmi les participants à cette réunion seront présents les représentants du gouvernement, dont le Ministre du MEFDD, le Préfet du Département de la Sangha, les représentants de la communauté locale, et toute autre personne concernée par le PNNN.

A1.2. Recrutement des hauts responsables aux postes clés du PNNN et mise en place des protocoles de gestion

Pour garantir la professionnalisation de la gestion du PNNN, le recrutement d'un Directeur du Parc National, ainsi que les Chefs de Service pour les différents volets du PNNN, est actuellement en cours. Le Directeur du Parc dirigera l'Unité de Gestion du Parc, et répondra directement au Conseil d'Administration. Il sera basé au siège du PNNN à Bomassa, et sera responsable de la gestion journalière des activités à l'intérieur et à la périphérie du Parc, en supervisant les cinq « services » du Parc. Ceux-ci comprennent le Service de la Conservation et de la Biodiversité, le Service de la Recherche et du Monitoring, le Service du Développement Communautaire, le Service de la Logistique, et celui de l'Administration et des Finances.

L'Unité de Conservation et Biodiversité sera en charge de la lutte anti-braconnage, et constitue la composante la plus importante de la Direction du Parc. Les activités de cette unité comprendront la répression, le suivi de l'application de la loi, la quête de renseignements humains, le suivi des poursuites judiciaires et les activités de surveillances aériennes. Ces composantes posent les fondements de toutes les autres activités soutenues par le parc. Le parc étant divisé en deux secteurs, l'Ouest et l'Est, chaque secteur aura un responsable de la lutte anti-braconnage, qui répondra au Coordonnateur de l'Unité.

Le Directeur de l'Unité de la Recherche et du Monitoring coordonnera le programme de recherche afin de s'assurer que les données écologiques essentielles sont disponibles pour les gestionnaires du parc, afin d'orienter par la suite les décisions de gestion. Ces données

comprendront à la fois des informations à long terme, mais aussi à court terme, telles que les effets du changement climatique, le taux de rencontre journalière des fiefs importants d'animaux, etc.

Le Directeur du Développement Communautaire supervisera l'ensemble des activités allant de l'éducation environnementale et la sensibilisation jusqu'à la fourniture des services tels que des écoles, cliniques et magasins, le développement d'activités alternatives, et tout ce qui pourrait bénéficier aux villages de la zone périphérique. Le Directeur du Développement Communautaire sera soutenu par un assistant de développement communautaire (voir action 2 et 3).

Le Directeur de l'Unité d'Administration et des Finances est responsable de toutes les opérations financière qui se déroulent au PNNN, ainsi que la préparation des budgets, les rapports de dépenses et rapports financiers. Le Directeur de l'Unité d'Administration et des Finances sera soutenu par un comptable qui aidera à l'entrée et le codage des données financières.

Enfin, le Directeur de l'Unité de la Logistique s'assurera que le parc dispose d'infrastructures, de voitures, de moteurs, d'équipements, et de matériel de terrain bien entretenus et gérés de manière efficace. Ceci permettra un fonctionnement efficient du site. Le Directeur de l'Unité de la Logistique sera soutenu par deux logisticiens et une mécanicien. Un logisticien une logisticien sera basé au Bomassa (siège du parc) et un sera basé à Ouesso.

Les appels d'offre pour tous ces postes ont été lancés, et le recrutement se poursuivra après la nomination du Directeur du PNNN, lors de la première réunion du Conseil d'Administration.

A1.3 Augmenter l'effectif des écocardes et améliorer leur niveau de formation

En dehors de la nomination d'un Chef de Service Conservation et Biodiversité, qui sera chargé de la mise en œuvre de la lutte anti-braconnage, une augmentation des effectifs d'écogardes, et de leur qualité de formation, assurera une amélioration du niveau de protection accordé au PNNN.

La première étape sera une évaluation des compétences des écocardes qui sont actuellement employés par le PNNN. Cette évaluation aura pour but de mesurer la capacité physique de chaque écocarde à répondre aux exigences du travail en forêt, ainsi que leurs connaissances dans des domaines variés tels que la navigation. Cette évaluation sera suivie d'une phase de recrutement, et les candidats qui se présenteront seront jugés selon les mêmes critères que les écocardes actuels. A la fin de ce processus, le PNNN possèdera une force de protection de 146 membres afin de protéger le Parc et sa zone tampon, composée de 96 écocardes (44 au niveau de la zone coeur et 52 dans la zone tampon), de 23 chefs d'équipe et de 27 superviseurs et personnel auxiliaire (composée de la direction existante de WCS et des postes administratifs à Brazzaville et Bomassa (ce est à dire l'équipe logistique, équipe administrative, direction Brazzaville) ainsi nous partenaires militaires et gouvernementaux pris en charge d'un autre financement.

Tout le personnel de protection sera régulièrement formé par WCS, en collaboration avec le Gouvernement du Congo et Maisha Consulting, une entreprise spécialisée dans la formation des corps paramilitaires et de surveillance en Afrique. Chaque module de formation sera fait en 25 jours environ, comprenant l'utilisation d'armes à feu, les exercices d'endurance physique, les compétences de terrain, et la révision de la législation sur la faune. Une

formation initiale sera suivie d'une formation « à réaction rapide » pour les écocardes qualifiés.

A1.4. Installer et réaménager les infrastructures et les installations du PNNN

Afin de subvenir aux besoins du personnel et des activités accrues, il est important de restructurer, réhabiliter et/ou équiper les installations du parc. Les réaménagements initiaux bénéficieront d'une révision du système électrique et d'eau à la Base de Bomassa, incluant l'installation d'un système de filtration d'eau et d'un système énergétique de relais. Les systèmes de communication (radio VHF, systèmes internet et téléphone satellitaires) seront mis à jour, et les protocoles de communication établis sur tous les sites de terrain et sur tous les sites satellitaires. Des véhicules supplémentaires, avec des pirogues en bois et des bateaux à moteur, seront fournis pour permettre la mobilité des équipes de la lutte anti-braconnage, le monitoring à travers le parc, et la facilitation des activités de gestion interne et de tourisme. Au cours de la première année, un accent particulier sera mis sur la Base de Makao, dans le secteur nord du parc. Elle servira d'arrière base supplémentaire pour les activités de protection et renforcera les rapports avec le village Makao ainsi que les activités au niveau de la Likouala. De plus, cinq postes avancés seront réhabilités pour le déploiement des écocardes à travers le parc. Un équipement supplémentaire de terrain sera mis en place, ainsi qu'un système de gestion et de distribution pour entretenir le contrôle et la qualité des articles.

A1.5. Etablir un réseau de postes et de services répressifs (informateurs, conseillers juridiques, analystes de données)

En utilisant le programme de PALF et ses succès et en appliquant comme modèle la gouvernance à l'échelle nationale, WCS travaillera en étroite collaboration avec le PALF ainsi que le Gouvernement en vue de mettre en place un réseau d'information sur les activités liées à l'exploitation illégale de la faune, et un meilleur système de suivi d'infractions aux tribunaux départementaux. A l'image de PALF, il sera fondé sur la mise en place et la formation d'une équipe de répression composée d'informateurs et de juristes spécialisés. L'équipe sera dirigée par un Coordonnateur basé dans un nouveau bureau, à Ouesso, le centre administratif et des procédures judiciaires liés au PNNN. Le Coordonnateur établira des rapports avec les autorités locales (police, immigration, personnel local, etc.) et aidera à former le personnel et les autorités partenaires dans les procédures de la LAB.

Les informateurs fourniront des renseignements confidentiels permettant d'engager des actions liées aux crimes contre la faune. Ces agents assureront la surveillance continue des zones stratégiques clés à la périphérie du parc, notamment les concessions de CIB et Rougier. Leur coordonnateur travaillera, dès lors, avec la Direction du Parc pour développer une riposte stratégique qui pourra inclure les écocardes et les services répressifs du Gouvernement (Appareil judiciaire, service de police, services militaires, immigration, douane, etc.) impliqués dans les arrestations et dans les accusations. Des missions spéciales seront nécessaires, avec des conseillers juridiques qui prépareront un système de réception de plaintes, feront face à la corruption et aux problèmes de gouvernance, et, plus important encore, assureront la collecte de preuve sur le terrain.

Un analyste sera par ailleurs engagé en tant qu'employé digne de confiance, ayant les compétences informatiques et de gestion nécessaire pour réaliser des comptes rendus à partir des renseignements et des données fournies par les enquêteurs et les informateurs. Il devra également aider à développer des opérations d'infiltration en vue d'obtenir plus d'informations et ainsi de fournir des moyens plus sûrs pour contourner les criminels armés.

Toutes les données seront stockées dans une base de données centralisée pour faciliter la collecte et la gestion des multiples données citées ci-après.

A1.6 Incorporer le monitoring SMART dans le plan des services répressifs au sein du PNNN

Le système SMART (Spatial Monitoring and Reporting Tool) est à l'image de la prochaine génération d'outils de répression, basé sur le résultat. Il s'appuie sur des systèmes existants desquels ont été amélioré le confort, les fonctionnalités et l'évolutivité, mettant en évidence son intérêt pour une utilisation dans une vaste série de langues et de contextes dans le monde. Utilisé dans le renforcement de la protection et des efforts de gestion adaptée, SMART améliore l'efficacité de la gestion d'aires protégées en fournissant un mécanisme utile d'appui à la prise de décision par les gestionnaires d'aires protégées. Cet outil est par ailleurs conçu avec un certain nombre d'options qui facilitent la conversion de données de terrain en données hautement visuelles en vue d'aider le processus de planification de gestion.

A un niveau pratique, SMART fournit deux fonctions très importantes. Tout d'abord, il permet aux gestionnaires d'obtenir des données justes et à temps sur comment et qui causent les menaces sur la biodiversité. Dans ce but, SMART est capable de capturer les données de terrain en temps réel et les convertir, au moment opportun, en informations utiles et justes, transmises à travers des cartes et des rapports afin qu'ils soient compris par les gestionnaires. Ensuite, il fournit une nette estimation des progrès dans les interventions de conservation (ex. LAB) en faisant face à ces menaces. Dans ce cas, des indicateurs convenables doivent être sélectionnés. Plus tard, des protocoles standard de collecte de données, d'analyse, et de rapports doivent être adoptés et intégrés dans un mécanisme de gouvernance convenable qui peut récompenser le succès et le remède à un échec. Par dessus-tout, l'outil doit être pertinent au niveau local : motivé par les besoins de gestion du site, dans la langue locale, et utilisable par le personnel de gestion d'aire protégée de première ligne. Ainsi la formation est là où elle est la plus urgente, pour bénéficier à ceux qui peuvent l'utiliser avec un effet immédiat.

La formation à l'utilisation du logiciel SMART a d'ores et déjà commencé au sein du PNNN. Dans le cadre de sa mise en place, un Coordonnateur National SMART (pris en charge d'un autre financement) et un Point Focal sur le site seront formés et engagés afin de gérer une plus grande formation et un plus grand maintien de ce système. Le monitoring SMART sera incorporé dans toutes les patrouilles et l'analyse de données aboutira une augmentation des efforts et des performances pour l'évolution des écogardes, les traces humaines aussi bien que les traces d'animaux, et des zones les plus vulnérables. Les données de SMART seront comparées avec des bases de données de crimes contre la faune ainsi que des informations sur la faune, collectées par des caméras de surveillance, afin de former une base de données globale à partir de laquelle il sera possible de définir les stratégies de gestion proactives et d'en évaluer les performances.

A2.1 : Identifier les groupes d'intérêts communautaires environnants au PNNN, puis pour chaque groupe d'intérêt communautaire renforcer l'efficacité des acteurs concernés,

Pour s'assurer d'une distribution équitable entre toutes les parties prenantes parmi les communautés locales, il faut tout d'abord les identifier. Plusieurs groupes d'intérêt communautaires existent dans quelques localités voisines du Parc National de Nouabalé Ndoki. Il serait question ici d'identifier ceux qui existent et d'inciter à la création de nouveaux groupes. Parmi ces groupes cibles représentatifs des couches sociales de la communauté, l'on peut compter les associations des parents d'élèves, les associations corporatives (chasseurs, pêcheurs, pisteurs et guides locaux), les association et groupement de femmes et les

groupements ou associations de semi-nomades. A la suite de cette identification, il est possible de s'assurer que chacun est représenté dans le cadre de gestion.

A2.2 : Formaliser l'existence d'un cadre de concertation communautaire (CCC ou CGRN) et s'assurer de la formalisation des Relations Communautés-Partenaires (RCP)

Il sera question de légaliser l'existence des Comités de Gestion des Ressources Naturelles qui regrouperaient différents groupes d'intérêt (A1) de chaque village. Un cadre de concertation communautaire formel regroupera tous les intervenants de la zone d'impact du PNNN et servira de cadre de participation de tous les acteurs. Ce cadre interviendra pour l'orientation et la sélection des interventions d'intérêts communautaires pour non seulement faire bénéficier les retombées de la conservation à toutes les composantes sociales proches de l'aire protégée, mais aussi pour encourager leur implication dans la gestion des ressources naturelles. De même, un accent important sera mis sur la formalisation des relations entre les communautés et les différents partenaires dans un document. Ce document aura l'avantage de clarifier toutes les questions de transfert et de déblocage des fonds générés au bénéfice des communautés.

A2.3 : Fournir un appui de Conseil au Cadre de concertation communautaire

L'une des causes des nombreuses querelles dans les modèles de participation communautaire est le manque de partage d'information entre les différents acteurs. En mettant un accent particulier sur l'information et la communication plusieurs incompréhensions seront levées. Cet appui permettra, sur la base de la concertation avec les groupes d'intérêts, d'identifier les programmes à développer, d'élaborer les plans de travail et de suivi/évaluation des comités de gestion, puis de s'assurer que les Procès verbaux de toutes les concertations sont échangés et rendu publiques pour plus de transparence afin de garantir l'adhésion des communautés pour l'utilisation durable des ressources naturelles.

A2.4: Préparer un Plan de Développement

La préparation d'un Plan de Développement communautaire permettra à toutes les parties prenantes de bien définir le rôle que les services éco-systémiques peuvent jouer dans la mise en œuvre de la conservation au PNNN, et d'éclaircir les responsabilités des parties prenantes communautaires là-dedans. Le service éco-systémique qui démontre le plus de potentiel à long terme au PNNN est bien sûr l'écotourisme, et donc il s'agit surtout de préparer une évaluation du potentiel revenu que l'écotourisme pourrait fournir aux populations locales, pour qu'elles en capturent une partie plus importante. Le plan sera préparé par un expert dans le secteur, et étudiera les activités actuelles touristiques dans le PNNN, et les secteurs qui sont susceptibles de voir le plus d'expansion dans les cinq ans à venir. Un livrable important sera une « feuille de route » claire et concise, qui énonce les étapes à poursuivre pour augmenter les revenus perçus par les populations. Le Plan ne se limitera pas au niveau du tourisme, mais va prendre en compte toute activité susceptible de générer un revenu pour les populations avoisinant le parc, et qui est en conformité avec les statuts du parc.

A3.1: Diffuser le plan d'affaires du PNNN

Un plan d'affaires est actuellement en cours de préparation par une équipe de deux consultants ayant une longue expérience dans la planification financière des aires protégées pris en charge d'un autre financement. L'objectif est de définir un plan de financement sur 5 ans pour le PNNN, soutenu par des calculs détaillés ayant été préparés pour chaque volet du Parc National. Dans l'ensemble, le plan d'affaires est un document de travail qui servira à

4/ A

communiquer les stratégies, objectifs, activités et budgets du PNNN aux donateurs, aux partenaires gouvernementaux, aux communautés locales, et à toutes les parties prenantes.

Dès que le plan d'affaires sera terminé, celui-ci sera transmis au Conseil d'Administration pour validation, avant d'être imprimé et diffusé auprès de toutes les parties prenantes.

A3.2: Etudier les modes pertinents de valorisation des ressources naturelles et des services écosystémiques du PNNN

En dehors des financements qui proviennent des bailleurs de fonds, on constate aujourd'hui l'existence de plusieurs sources d'autofinancement pour les PPP, « paiement pour services éco-systémiques » (PSE). Au PNNN, c'est l'écotourisme qui a démontré le plus de potentiel à ce niveau-là; mais cette focalisation sur l'écotourisme ne signifie pas qu'il n'y a pas d'autres options. Un consultant sera engagé pour faire une étude de faisabilité de les services éco-systémiques en dehors du tourisme. Au Parc National des Virungas, par exemple, l'infrastructure hydroélectrique fournit actuellement de l'énergie dans les communautés voisines. Cette étude permettra d'informer et de compléter le plan de développement (voir A2.4).

A3.3: Développer et mettre en œuvre une stratégie pour le développement de l'écotourisme

Un consultant international a déjà été engagé sous les FTNS de mener une étude sur le potentiel du tourisme et de l'approche dans PNNN et les autres parcs de la région. Résultats de l'étude devraient être diffusés par Janvier 2015. Basé sur les recommandations de cette étude, nous nous engagerons un conseiller en tourisme pour conduire une évaluation spécifique des besoins du tourisme et des opportunités à Nouabalé-Ndoki, incluant des possibilités de liens entre le tourisme au sein du PNNN, le circuit du nouveau tourisme émergent au Parc National d'Odzala au Nord-Est du Congo, et le grand circuit du TNS. L'objectif sera en même temps de promouvoir les gorilles habitués du PNNN, les clairières de forêts (Bais) et l'expérience de la forêt vierge. Par la suite, WCS recevra des visites des opérateurs potentiels de tourisme de premier ordre (Ex. Wilderness Safaris, Volcano Safaris, And Beyond, etc.) afin d'encourager l'investissement privé. L'organisme LCA (Leaders for Conservation in Africa), qui a contribué à la création de la Fondation Ndoki, jouera un rôle clé en engageant les investisseurs potentiels au parc. Le consultant coordonner ces visites et les relations avec ces investisseurs potentiels, fournir une assistance technique sur l'amélioration des produits touristiques existants sur les sites spécifiques, aider à la formation du personnel existant, et le travail sur l'amélioration du matériel de promotion du tourisme.

WCS espère ainsi bénéficier de sociétés de tourisme qui investiront dans les infrastructures en trouvant des appuis financiers pour la gestion du parc. La sélection des sociétés de tourisme sera importante pour assurer des opérations responsables et il faudra mettre en place des modalités de fonctionnement strictes et un bon monitoring, reflétant l'esprit de la conservation. La gestion de la faune et de l'habitat à l'intérieur des concessions doit avant tout relever de la responsabilité de la Direction du Parc.

Méthodologie

La Mise en Œuvre des Activités au PNNN

Les objectifs proposés dans cette Action seront atteints à travers la mise en place d'un Partenariat public-privé (PPP). Ces partenariats représentent un type d'approche relativement nouveau dans le monde de la conservation, qui favorise surtout la gouvernance et la gestion des aires protégées. L'intérêt de cette formule de partenariat s'est accru récemment en raison

d'un certain nombre de contraintes qui apparaissent dans la plupart des pays africains, en particulier le manque de ressources financières nécessaires pour assurer les fonctions de gestion élémentaires des aires protégées, et l'insuffisance des connaissances et des capacités techniques disponibles au niveau national. Il est alors nécessaire de trouver une formule de gestion mieux adaptée pour contrer les menaces graves et multiples qui érodent rapidement la biodiversité de la sous région, incluant notamment le braconnage d'éléphants.

Traditionnellement, la gestion des aires protégées a toujours été du ressort exclusif des institutions publiques. Cependant, ces agences souffrant de plus en plus d'un manque de financement, ils ont connu de sérieux problèmes pour retenir leur personnel. En outre, ils ont échoué à répondre aux attentes élémentaires des parties prenantes locales, condition essentielle pour la durabilité de la biodiversité de la sous-région. À la dégradation des régimes de gestion se sont ajoutée la pression croissante qu'exercent les braconniers internationaux, les groupes armés et les populations voisines, dont le niveau d'éducation est souvent bas et qui disposent de peu d'alternatives de subsistance.

La création de la Fondation Nouabalé-Ndoki est donc particulièrement opportune au vu de ces menaces croissantes sur l'intégrité du PNNN qui arrivent maintenant à la frontière de l'aire protégée. A cause de ces menaces, il est nécessaire et urgent d'adopter une gestion et une protection améliorée, ainsi qu'un soutien aux populations locales. Avant toute chose, une augmentation du niveau d'effort de la lutte anti-braconnage est essentielle pour contrer les efforts des braconniers armés qui menacent l'avenir des éléphants dans la zone.

La signature de l'Accord de Coopération par le MEFDD et WCS a déclenché une série d'étapes, qui s'est terminée récemment avec la création de la Fondation par le Ministère de l'Intérieur. Cet Accord désigne une Unité de Gestion du Parc (UGP), qui est responsable de la gestion quotidienne de l'aire protégée; et WCS est responsable de la nomination des membres de l'UGP. Le Conseil d'Administration est le deuxième organe important; celui-ci est chargé d'adopter les plans d'aménagement, d'examiner et d'adopter le cadre logique d'intervention annuel, les rapports d'activités et financiers annuels, etc. WCS va nommer trois personnes au sein du Conseil, le Gouvernement en nommera deux, les communautés locales en nommeront deux, et deux organisations fourniront une nomination chacune: Leadership for Conservation in Africa (LCA, une ONG d'Afrique du Sud), et le Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale (RAPAC).

Le MEFDD a la responsabilité de s'assurer que les activités de la fondation s'inscrivent dans les politiques, les stratégies, et les lois nationales en matière de conservation et de mise en valeur des ressources naturelles, et de prêter son soutien aux recherches de financements soumises. Par ailleurs, en dehors de la nomination des membres de l'UGP, WCS est censé s'assurer de la préparation du Plan d'Affaires et des budgets annuels qui y sont rattachés, de la mise en œuvre de son Manuel d'Opérations Standard, de rechercher des partenaires pour la valorisation des ressources naturelles du Parc, et de garantir une mise en œuvre professionnelle des plans de travail et des budgets.

La Mise en Œuvre des Activités en partenariat avec les communautés locales

Les gestionnaires du PNNN ont commencé à travailler en partenariat avec les communautés locales longtemps avant la création du Parc National en 1993. A cette époque-là, les villages qui se trouvaient dans la périphérie du PNNN ont été classés en deux groupes. Ceux qui étaient le plus proche au Parc, et dont les habitants exerçaient une influence sur la faune du Parc, ont été classés comme « villages de conservation », et bénéficiaient d'une série

117

d'avantages économiques et sociaux. Ceux qui étaient plus loin du Parc dépendaient plus de l'exploitation forestière que de la conservation.

Les premiers accords ont été signés au début des années 1990, et définissaient les responsabilités des deux parties dans les efforts de conservation de la zone. Les villageois acceptaient, par exemple, de ne plus pratiquer certaines méthodes de chasse, tels que la chasse de nuit et la chasse aux câbles métalliques, et d'accepter les limites définies par rapport à la taille de la population du village. Les gestionnaires du Parc, pour leur part, s'engageaient à fournir certains services sociaux, telle qu'une école, une pharmacie, des bourses pour les étudiants natifs de deux villages, ainsi qu'un soutien financier pour les personnes du troisième âge. Même si ces accords sont en vigueur depuis leur signature il y a 25 ans, la réalité du terrain a bien sûr évolué, et il faut maintenant renégocier ces accords afin de prendre en compte ces réalités. C'est cette négociation qui va déterminer la forme de la collaboration avec les villages qui avoisinent le PNNN.

Suivi et Evaluation

Les activités de l'UGP du PNNN sont évaluées de façon régulière par le Conseil d'Administration de la Fondation, à travers la soumission et/ou la présentation de rapports d'activité et rapports financiers au cours de chaque réunion semestrielle du Conseil. Le Conseil d'Administration évalue et valide les rapports par la suite. Un plan de travail/budgétaire annuel sera également présenté au Conseil d'Administration pour appréciation; celui-ci doit être conforme aux priorités développées dans le Plan d'Affaires et le Plan d'Aménagement du PNNN.

WCS a mis en place une série de systèmes qui permettent de mesurer l'impact de nos activités. SMART (Spatial Monitoring and Reporting Tool) est un logiciel basé sur le SIG qui permet la collecte de données lors des patrouilles des écogardes. Il est utilisé sur les ordinateurs manuels Trimble, avec une icône d'interface. SMART permet une analyse rapide des données de patrouilles et fournit aux gestionnaires les moyens de visualiser les résultats, de mesurer les succès, et de suivre les menaces émergentes. De plus, SMART facilite l'évaluation et l'analyse des données au fil du temps, permettant aux gestionnaires d'adapter les stratégies de protection, et de susciter l'amélioration continue de l'efficacité de patrouilles.

A moyen terme les données SMART permettent une analyse de certains indicateurs pour juger l'efficacité des activités de protection entreprises dans l'aire protégée, tel que le pourcentage de carcasses d'éléphants découvertes qui ont été victime d'assassinat. Les gestionnaires du PNNN suivront une série de ces indicateurs pour veiller à la santé écologique du Parc.

A long terme, la mise en place d'un sondage écologique à travers tout le paysage TNS permettra de mesurer la densité et l'abondance des grands mammifères dans la zone. Ce sondage est effectué une fois tous les cinq ans, et comprend une série de transects durant lesquels toutes les traces de grands mammifères sont dénombrées. Une analyse statistique permet ensuite le calcul de certaines données démographique, telles que la taille, la densité et la distribution de certaines populations de grands mammifères. Ces résultats nous permettront d'évaluer l'impact de nos activités sur la biodiversité du PNNN.

En outre, nous allons engager un expert externe pour procéder à un examen progmatic au fin de la durée de la subvention (année 2). Le Directeur General WCS Congo assurera la supervision du programme d'ensemble et d'orientation pour la mise en œuvre. Le directeur

assurera également la liaison avec les donateurs, les investisseurs et les partenaires gouvernementaux et privés

Articulation et coordination de l'action proposée avec des programmes et projets planifiés, et synergies potentielles avec d'autres initiatives, notamment de l'Union européenne

Le fonctionnement des organes de la Fondation Nouabalé-Ndoki est défini par trois documents de base : l'Accord de Partenariat pour la gestion durable et le financement du PNNN, signé par WCS et le MEFDD en mai 2013 ; les Statuts de la Fondation pour la gestion du PNNN ; et le Règlement Intérieur de la Fondation Nouabalé-Ndoki. Ces trois documents sont basés sur le modèle utilisé par la Fondation Odzala-Kokoua, qui est financée par l'Union Européenne. Il existe donc une grande synergie entre les deux projets.

Les priorités de la sous-région en matière de conservation et de gestion de la biodiversité sont définies par la déclaration de Yaoundé et le Plan de Convergence de la COMIFAC. Par ailleurs, plusieurs initiatives ont été déclenchées par les Etats de la sous-région pour faire face à l'augmentation du braconnage, et décourager la criminalité faunique, notamment le Plan d'Action 2012-2017 pour le renforcement de l'Application des Législations Nationales sur la Faune Sauvage (PAPECALF), adopté par le Conseil des Ministres de la COMIFAC ; la déclaration de l'atelier sous régional sur le trafic d'espèces de faune sauvage et le démantèlement des réseaux illicites transnationaux organisé à Libreville en 2012 ; et le Projet de Plan d'Extrême Urgence de Lutte Anti-Braconnage dans la Zone des Savanes du Nord-Cameroun, Nord-RCA et Sud-Tchad (PEXULAB).

L'Action Proposée est conforme à toutes ces initiatives, ainsi qu'au Plan de Convergence de la COMIFAC.

La description de la participation et du rôle des différents acteurs et parties prenantes

La Wildlife Conservation Society (WCS) est une société à but non-lucratif, constituée conformément à la législation de l'Etat de New York, USA (Chapitre 435, Lois de 1895) et exonérée d'impôts en application des dispositions de l'article 501(c)3 du code des impôts des Etats-Unis.

Dotée d'une expérience de plus d'un siècle sur la mise en œuvre de programmes de conservation de la biodiversité, et s'appuyant sur des éléments scientifiques rigoureux et la participation active d'une grande diversité d'acteurs, WCS a pour objectif de contribuer à la protection de 25% de la biodiversité mondiale. WCS s'engage à protéger durablement plus de 70 grands paysages marins et terrestres dans une soixantaine de pays en Asie, Afrique, Amérique Latine et Amérique du Nord. En Afrique notamment, le programme de conservation mis en œuvre est très important et efficace, concentrant ses efforts sur les hauts lieux de la biodiversité du continent depuis plusieurs décennies.

Établi au Congo depuis 1988, WCS détient une histoire forte d'appui au gouvernement dans la gestion des parcs nationaux, des réserves et des zones périphérique des Aires Protégés. Ceci inclut le renforcement des capacités des partenaires du projet, le développement participatif de plans de gestion et le soutien à la mise en œuvre de projet, dont la recherche de bailleurs de fonds. Avec une profonde compréhension du contexte écologique et socio-politique de la conservation au Congo, WCS a également développé des relations de confiance avec le secteur privé et les acteurs locaux. Sa vision est que les aires protégées devraient former le noyau dur des activités de conservation dans le Bassin du Congo, tout en reconnaissant aussi

un besoin de maintenir l'intégrité des habitats naturels environnant et de conserver la faune dans les zones où les ressources naturelles sont exploitées industriellement. Les actions de WCS comprennent : le suivi et la protection de la faune et flore sauvage, la recherche écologique et biologique appliquée pour mieux comprendre et protéger les écosystèmes, les conseils aux exploitants commerciaux pour minimaliser leurs impact, un appui aux communautés locales pour rendre plus durable leur utilisation des ressources naturelles (microprojets de pêche, agriculture, agroforesterie), des efforts d'éducation et de sensibilisation environnementale dans les villages et les centres urbains, et le développement de l'écotourisme.

Le MEFDD a été désigné par le Gouvernement du Congo en qualité d'autorité responsable de la gestion, du contrôle et de la réglementation des aires protégées et de toutes les activités y relatives.

La structure organisationnelle et l'équipe proposée pour la mise en œuvre de l'action

L'UGP du PNNN est géré par le Directeur du Parc. Le personnel cadre du PNNN est composé de cinq volets – Conservation et Biodiversité, Recherche et Suivi, Développement Communautaire, Logistique, Administration et Finances – chacun dirigé par un Chef de Service. Le Directeur du Parc sera responsable de la mise en œuvre du projet, et de l'achèvement des livrables. Il travaillera pour cela en collaboration avec les Chefs de Service pour la Conservation et Biodiversité, qui s'occupent de la lutte anti-braconnage, et le Chef de Service Développement Communautaire, qui est responsable des partenariats avec les communautés.

Le personnel de l'UGP sera soutenu par les cadres du Programme WCS Congo. Le Directeur Général (DG) du Programme fournira un appui au niveau stratégique, le DG Adjoint fournira un appui administratif, en particulier au niveau de la préparation des rapports et des achats.

Les principaux moyens proposés pour la mise en œuvre de l'action (équipement, matériel et fournitures à acquérir ou à louer)

La plupart des équipements et matériel acheté lors de la mise en œuvre de l'Action contribueront à la réalisation de l'Objectif Spécifique numéro un (*Améliorer l'efficacité de la protection du PNNN*). Tout le personnel de protection sera doté de tout le matériel nécessaire de faire leur travail correctement, allant du matériel de terrain (GPS, des uniformes, des tentes, etc.) aux véhicules (voitures, bateaux, motos) et les moyens de communication (internet, radios,). On va également assurer que les bureaux de gestion et des postes de contrôles sont bien approvisionnés, avec les ordinateurs, les système d'électricité fiables, etc.

Les détails exactes sont énoncés dans le cadre logique.

Les attitudes de toutes les parties prenantes vis-à-vis de l'action en général et des activités en particulier

Les gestionnaires du PNNN assurent la participation et la consultation des populations locales depuis la création du parc national, et ceux-ci soutiennent donc les activités du parc. Le PNNN a toujours favorisé les communautés locales dans sa politique de recrutement, et ceci va continuer avec la mise en place du PPP. Le recrutement et la formation d'ecogardes, par exemple, va fournir des emplois supplémentaires pour les habitants des villages qui se trouvent dans les environs du parc, et augmentera le niveau de vie de toutes ces populations. Les financements importants alloués au PPP vont permettre de fournir au personnel local des

conditions de travail et de vie meilleures, et de veiller à ce que les salaires soient aussi compétitifs que possible.

En dehors des emplois, les populations locales bénéficient de plusieurs avantages sociaux depuis la création du PNNN, notamment la construction de logements de qualité et l'accès facilité aux écoles et aux centres de santé. Ces avantages vont continuer et même augmenter avec le lancement du PPP, et le personnel opérant dans le cadre du PPP sera significativement mieux traité.

Finalement, des activités qui visent à augmenter les avantages économiques pour les populations locales, surtout à travers le développement des activités du tourisme, bénéficieront d'un soutien enthousiaste de ces populations. L'engagement d'un consultant pour conduire une évaluation des besoins du tourisme et des opportunités à Nouabalé-Ndoki, incluant des possibilités de liens entre le tourisme au sein du PNNN (Activité A3.3), va contribuer au bien-être des populations locales, par exemple. La préparation d'un Plan de Développement communautaire (Activité A2.4) permettra à toutes les parties prenantes de bien définir le rôle que les services éco-systémiques peuvent jouer dans la mise en œuvre de la conservation au PNNN, d'éclaircir les responsabilités des parties prenantes communautaires là-dedans, et de garantir la transparence dans la distribution des revenus.

Le gouvernement soutient l'Action, parce que celle-ci favorise un mode de gestion performante qui, grâce à une saine assise technique et financière, promet de générer la professionnalisation du personnel national, la confiance de partenaires additionnels et la pérennité des opérations de conservation. Comme tel, il soutient les institutions nationales et sous-régionales dans leurs efforts pour garantir à long terme la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles nécessaires au développement intégré de la sous-région. Sur le plan pratique, le Directeur Générale de l'ACFAP sera le président du Conseil d'Administration de la Fondation, et jouera alors un rôle dans le déroulement de l'Action.

La Visibilité

Les PPP attirent également un intérêt considérable de la communauté nationale et internationale. La forte couverture médiatique (presse, radio, TV, documentaires, livres) accompagnant les réalisations de la conservation sous « mode de gestion PPP » permet une large diffusion des potentialités de cette approche.

En dehors des efforts nationaux, WCS dispose d'un réseau médiatique très développé. WCS gère des sites Web mondiaux et nationaux qui sont utilisés pour faire connaître ses activités et la prise de conscience des questions environnementales et de développement à l'échelle mondiale. Ces médias seront utilisés pour faire connaître cette Action, en soulignant l'importance du soutien de l'UE.

Ce réseau contribue à l'augmentation de tous les projets WCS. En 2012, par exemple, plus de 6400 émissions de télévision ont été diffusées sur WCS, qui ont atteint plus de 295 millions de téléspectateurs dans le monde. La chaîne YouTube de WCS a reçu plus de 5,5 millions de pages vues, et la page Facebook de WCS se vante de plus de 90,000 adhérents maintenant.

Durée et plan d'action indicatif pour la mise en œuvre de l'action

La durée de l'action sera de 29 mois.

Le plan d'action sera rédigé conformément au modèle suivant:

Année 1														
Activité/mois	Semestre 1						Semestre 2						Organisme responsable de la mise en œuvre	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12		
<i>A1.1. Tenir la réunion de validation pour le Plan d'Aménagement du PNNN.</i>														WCS, NNF, CNIAF, ACFAP, MEFDD
<i>A1.2. Recrutement des hauts responsables aux postes clés du PNNN et</i>														WCS, NNF
<i>A1.2. Mise en place des protocoles de gestion</i>														WCS, NNF
<i>A1.3 Formation des ecogardes de conduite</i>														WCS, MEFDD, Maisha
<i>A1.3 Effectuer des patrouilles fixes et mobiles</i>														WCS
<i>A1.4. Véhicules d'achat</i>														WCS
<i>A1.4. Installer et remettre en état les nouvelles installations</i>														WCS
<i>A1.5 Établir un réseau étendu informateur</i>														WCS, PALF
<i>A1.5 Établir bureau de l'exécution de la loi à Ouessou</i>														WCS, PALF
<i>A1.6 Exécuter des rapports mensuels SMART</i>														WCS
<i>A1.6 Dispenser une formation SMART</i>														WCS
<i>A2.1 Identifier les groupes communautaires</i>														WCS
<i>A2.1 Réunions communautaires de conduite</i>														WCS
<i>A2.2 Elaborer les plans de travail et de suivi/évaluation des comités de gestion, puis de s'assurer de la réalisation des procès-verbaux</i>														WCS
<i>A3.1 Présenter le plan d'affaires au conseil FNN</i>														WCS
<i>A3.2 Continuer à améliorer le produit et les installations de tourisme existant</i>														WCS

Pour l'ensemble des années suivantes:

Activité/semestre	3	4	5	Organisme responsable de la mise en œuvre
<i>A1.1 Soumettre plan de travail annuel à FNN</i>				WCS, NNF
<i>A1.2 Procéder à des évaluations annuelles du personnel</i>				WCS, NNF
<i>A1.3 Formation des ecogardes de conduite</i>				WCS, Maisha, MEFDD
<i>A1.3 Effectuer des patrouilles fixes et mobiles</i>				WCS, MEFDD

<i>A1.4. Véhicules d'achat</i>				WCS
<i>A1.4. Installer et remettre en état les nouvelles installations</i>				WCS
<i>A1.5 Suite à des cas et de l'application des peines judiciaires</i>				WCS, PALF
<i>A1.6 Exécuter des rapports mensuels SMART</i>				WCS
<i>A2.2 Tenir des réunions régulières avec les associations communautaires pour développer des projets potentiels et cadre d'examen</i>				WCS
<i>A2.4 Compléter le plan de développement</i>				Consultant
<i>A3.2 Effectuer étude de faisabilité PSE</i>				Consultant
<i>A3.3 Solliciter des propositions d'entreprises du tourisme international</i>				WCS

Durabilité de l'action

Amélioration de la Gestion du PNNN

La validation et la diffusion du plan d'aménagement vont garantir une amélioration dans l'efficacité de la mise en œuvre des activités de conservation, avec la mise en place d'un meilleur système de planification et de suivi des activités de terrain à long terme sur plus de 400 000 hectares du PNNN. La distribution de ce plan permettra également une meilleure collaboration entre toutes les parties prenantes du PNNN, en garantissant un climat de transparence. Sa mise en œuvre sera assurée par le Directeur et les Chefs de Services nouvellement recrutés.

Renforcement de la Protection du Parc

Le renforcement de l'équipe de protection en terme de personnel, formation, infrastructure et équipement assurera la pérennité de la biodiversité du PNNN, grâce à l'amélioration du niveau de protection des grands mammifères du Parc. La hausse des effectifs d'écogardes facilitera l'augmentation du nombre et de l'étendue des patrouilles, ce qui permettra aux écogardes de protéger des zones qui ont rarement été visité par les patrouilles dans le passé. L'augmentation du nombre de véhicules disponibles sur le site, la construction de postes de patrouilles supplémentaires, et l'achat de matériel de terrain améliorera également la capacité opérationnelle des écogardes.

Amélioration du suivi des infractions

Le renforcement de l'efficacité de la patrouille va conduire à une augmentation du nombre de personnes transférées aux tribunaux départementaux, à la fois à Ouesso et à Impfondo (pour faciliter ce nous allons établir un bureau à Ouesso. Dans Impfondo nous allons travailler avec le bureau du gouvernement existant). La mise en place d'une équipe de juristes dans les deux villes permettra un meilleur suivi des procès contre les braconniers et les autres individus accusés de criminalité faunique, générant donc une meilleure application de la loi sur la faune.

Amélioration du suivi court/moyen terme

Le logiciel SMART convertit les données spatiales en cartes à usage facile et génère automatiquement des rapports. Le système permet d'analyser rapidement les efforts de terrain et les résultats. Ceci permet à la fois l'évaluation des efforts de patrouille et l'évaluation des performances des équipes, ainsi qu'une meilleure planification des patrouilles à court terme.

Handwritten mark

Renforcement de la Collaboration avec des communautés locales

La négociation d'une nouvelle série d'accords de collaboration avec les 1700 habitants des villages de Bomassa et Makao renforcera les partenariats avec les populations locales. Ceci se manifestera par un accroissement de l'implication de ces communautés dans les activités de conservation, ce qui conduira par la suite à une amélioration des avantages économiques pour ces populations. Un accord sur la distribution des revenus générés par l'écotourisme garantira une meilleure transparence dans la gestion de ces fonds, et assurera ainsi que les bénéficiaires de ces activités soient distribués de façon équitable entre toutes les parties prenantes.

Recherches de financement à long terme

La publication et la distribution d'un Plan d'Affaires permettront une transparence qui était autrefois absente dans la gestion des finances au Parc. Cette transparence générera un climat de confiance quant à la bonne utilisation des fonds auprès des donateurs, ce qui facilitera les recherches de financement à long terme pour le Parc.

Plan de Diffusion

Le lancement d'un PPP au Congo démontre la volonté du gouvernement Congolais d'adopter une approche novatrice à la conservation du patrimoine du pays. Les résultats et impacts de cette nouvelle approche seront suivis de près, et les informations obtenues diffusées à large échelle, en particulier sur internet, à travers les médias sociaux, sites web, etc. Les échanges entre les responsables des sites de conservation du Congo permettront la transmission des connaissances acquises lors du projet, et des visites sur ces différents sites seront organisées pour faciliter les échanges.

Des risques et plans d'urgence

Risques	Mesures d'Attenuation Proposees
<i>Politiques/institutionnels</i>	
Manque d'appui des autorités politiques à Brazzaville	Les autorités à Brazzaville seront associées au projet dès son démarrage et feront partie du Conseil d'Administration de la Fondation Nouabalé-Ndoki, qui sera censé évaluer régulièrement les activités du projet. En tant que membres du Conseil d'Administration, ils veillent à ce que toutes les activités soient conformes avec les lois et politiques Congolaises de conservation.
Manque d'appui des autorités politiques locales	Les autorités à Ouesso et Impfondo seront associées au projet dès son démarrage, et seront régulièrement consultés sur les activités du projet, et informés du progrès. Ils feront partie des réunions de validation des plans d'aménagements et d'affaires.
Conflits entre administrations dus aux chevauchements de responsabilités sur l'antibraconnage	Le projet accordera une attention particulière au niveau d'intégration entre les différentes politiques publiques mises en œuvre par les différents secteurs - surtout ceux de la conservation de la biodiversité (MEFDD), les activités d'anti-braconnage (MEFDD, Ministère de la Défense) et l'écotourisme (MEFDD, Ministère du Tourisme).
<i>Economiques</i>	
Conditions économiques défavorables à l'investissement dans l'écotourisme	L'amélioration de la collaboration avec les communautés locales et les autorités politiques facilitera les activités touristiques et la gestion transparente des activités économiques qui y sont associées
<i>Sociaux</i>	

Manque de volonté de la part des communautés locales de s'engager avec le projet	La mise en place d'un système qui assure la gestion transparente des fonds liés à l'écotourisme, plus l'augmentation probables des recettes touristiques, garantira la participation de la plupart de la population locale
--	--

Principales conditions préalables et hypothèses pendant/après la phase de mise en œuvre

L'Action est basé sur un certain nombre de hypothèses, et le succès de l'Action dépend sur la fiabilité de ces hypothèses. Le cadre logique explique en détail toutes les hypothèses liés aux objectifs, aux résultats et aux activités énoncés dans l'Action, mais on constate certains préalables qui sont essentiels pour le déroulement efficace de l'Action. Tout d'abord, pour garantir l'amélioration de l'efficacité de protection du PNNN, il faut que les efforts supplémentaires de protection génèrent une réduction dans le taux d'activités illégales dans le parc; pour ces éléments qui dépend sur le recrutement et la formation du personnel, il faut qu'on puisse identifier les candidats avec les qualités nécessaires. Pour assurer une participation accrue de la population locale à la gestion des ressources naturelles, il faut que ces populations apprécient le lien entre la conservation et l'augmentation des bénéfices économiques, et que ces bénéfices sont plus élevés que ceux qui sont liés aux activités qui ne sont pas compatible. Finalement, pour garantir le financement à long terme à travers le tourisme, il faut que les compagnies touristiques soient prêtes à investir dans les infrastructures au Congo, et que la région reste assez sécurisée pour attirer et l'investissement, et les touristes.

1. Durabilité financière

La préparation du Plan d'Affaires établira un système qui permettra de générer suffisamment de financements pour assurer la pérennité des activités de conservation au PNNN. Les 29 mois du projet permettront de promouvoir de bonnes pratiques de gestion transparentes, et la mise en œuvre du plan, afin de conserver une méthode de gestion tout aussi transparente jusqu'à la fin du projet. Le développement d'activités génératrices de revenus, lié à l'écotourisme, assurera que ces sources de revenus persistent après la fin du projet.

2. Niveau institutionnel

Les activités du projet se font sur la base de L'Accord de Partenariat signé entre WCS et le MEFDD, et qui met en place un système de gestion pour le PNNN d'une durée de 25 ans. Les activités déclenchées par le projet sont donc vouées à continuer bien après la fin de ce dernier. L'existence d'un accord à long terme encouragera la confiance de toutes les parties prenantes, y compris les bailleurs de fonds, et facilitera la durabilité du projet. La durabilité sera également favorisée par l'implication des autorités locales dans la mise en œuvre du projet, qui pourront continuer à appuyer les communautés locales à la fin du projet. Enfin, le projet mettra l'accent sur le développement des capacités et de la formation, pour que les agents du projet tels que les écosurveillants développent les capacités nécessaires pour continuer leurs activités de protection bien après la fin du projet.

3. Viabilité au niveau politique

Le Directeur Générale de l'Agence Congolaise de la Faune et des Aires Protégées (ACFAP) est chargé de s'assurer que toutes les activités du projet, et de la Fondation Nouabalé-Ndoki, sont conformes à la législation Congolaise. Toutes les activités proposées dans l'Action sont également conformes au Plan de Convergence de la COMIFAC, qui est l'institution sous régionale de référence en matière d'harmonisation des politiques forestières et environnementales en Afrique Centrale. Elle oriente, coordonne et prend des décisions sur les

actions et initiatives sous régionales dans le domaine de la conservation et de la gestion durable des écosystèmes forestiers.

4. Viabilité Environnementale

Le projet aura un impact particulièrement positif sur l'environnement. Les activités de lutte anti-braconnage visent à conserver non seulement les éléphants mais également tous les grands mammifères situés dans le PNNN et sa zone périphériques. Cette Action permettra d'améliorer le soutien des communautés locales pour la protection environnementale, en introduisant des liens directs entre les revenus de ces communautés grâce à l'écotourisme, et l'efficacité de la conservation. Une meilleure transparence de gestion des fonds communautaires garantira une contribution à la protection du Parc de la part de tous les habitants des villages.

Cadre logique

S'il vous plaît voir l'annexe C.

Budget, montant demandé à l'administration contractante et autres sources de financement attendues

S'il vous plaît voir l'annexe B.

<p>Veillez noter que le coût de l'action et la contribution demandée au administration contractante doivent être indiqués en <euros (lorsque le administration contractante est la Commission européenne)/monnaie du pays de l' administration contractante (en cas de gestion décentralisée)>.</p>

CADRE LOGIQUE DU PROJET - Contrat WCS – Parc National Nouabalé-Ndoki

	Logique d'intervention	Indicateurs de réalisation objectivement vérifiables	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Objectifs généraux	Garantir la protection efficace et durable du Parc National de Nouabalé-Ndoki (PNNN) en favorisant un mode de gestion performant qui garantit la participation de toutes les parties prenantes.	La Fondation Nouabale Ndoki est établie et pleinement opérationnelle	Notes de la réunion du conseil d'administration, le plan des effectifs, plan de gestion, plan d'affaires, des procédures manuelles	Il existe une volonté politique de protéger PNNN.
Objectif spécifique	OS1 – Améliorer l'efficacité de la protection du PNNN.	OS1 – Indicateur 1: Niveaux de la biodiversité maintenus ou augmentés dans PNNN.	Résultats d'inventaires de la biodiversité du parc à l'échelle répétée	Les efforts de protection accrus feront diminuer les activités illégales Les systèmes de responsabilisation et de transparence permettront de réduire la corruption
	OS2 - Les communautés reconnaissent la valeur du parc à travers le partage des avantages socio-économiques	OS2 – Indicateur 1: Augmentation des revenus alloués aux communautés qui entourent le parc (Bomassa, Makao) OS2 – Indicateur 2: Diminution du pourcentage de membres de la communauté qui exploitent les ressources naturelles illégalement	Les rapports financiers Enquêtes auprès des ménages, les dossiers arrestation / confiscation	Les membres de la communauté reconnaissent le lien positif entre la conservation de la biodiversité et les recettes résultant du parc Les programmes de prestations répondent aux besoins primaires de la communauté

	OS3 – Assurer un système de financement durable à long terme pour soutenir la gestion et la protection du parc	OS3 – Indicateur 1 : Au moins 10% des coûts opérationnels de parc couvertes par les recettes du tourisme	Budget annuel et le plan d'affaires, les recettes des parcs	Il est dans l'intérêt du secteur privé d'investir dans le parc Le parc offre des services écosystémiques importants, qui peuvent être évalués
Résultats attendus	Résultat attendu 1. Le niveau de conservation du Parc National du Nouabalé-Ndoki (PNNN) démontre une amélioration importante à travers la mise en œuvre d'un partenariat public-privé	R1 – Indicateur 1: Au moins 146 écogardes formés pour patrouiller efficacement la zone R1 – Indicateur 2: Pourcentage des arrestations résultant des poursuites R1- Indicateur 3: Rapports SMART à émettre mensuellement et utilisés pour déterminer la stratégie de patrouille	R1 – Indicateur 1, Source 1: Rapport d'évaluation de la formation, les rapports SMART R1 – Indicateur 2, Source 1: Dossiers du tribunal, les rapports SMART R1- Indicateur 3, Source 1: les rapports SMART	Les candidats possédant les compétences et les capacités nécessaires sont disponibles Le personnel de gestion et de protection ne prennent pas part à des pratiques de corruption Les lois sont effectivement appliquées
	Résultat attendu 2. Les avantages économiques issus du PNNN génèrent une participation accrue de la population locale à la gestion des ressources naturelles	R2- Indicateur 1: Nombre de membres de la communauté participant à des associations R2- Indicateur 2: Nombre de projets communautaires qui reçoivent des fonds de PNNN R2 – Indicateur 3: Pourcentage des membres de la communauté occupant les nouveaux emplois créés par le parc (soit employé du parc direct ou un service basé sur parc / présence touristique)	R2 – Indicateur 1, Source 1: Procès verbaux des associations R2- Indicateur 2, Source 1: La banque et les rapports financiers de l'affectation des fonds R2 – Indicateur 3, Source 1: Liste de paie du personnel	Les incitations économiques de la conservation du parc emportent sur celles d'autres pratiques, plus destructrices Les membres de l'association respectent les règles et respectent les systèmes de gouvernance
	Résultat attendu 3. Un système cohérent pour le financement durable du PNNN est établi	R3 – Indicateur 1: Pourcentage des coûts opérationnels couverts par le tourisme ou d'autres revenus des services éco-	R3 – Indicateur 1, Source 1: Budget annuel et le plan d'affaires, les recettes des parcs	Les companies touristiques seront prêtes à investir dans les infrastructures La region reste assez sécurisée

	Activités à développer	systemiques	pour attirer les touristes
	<p>A1.1. Tenir la réunion de validation pour le Plan d'Aménagement du PNNN.</p> <p>A1.2. Recrutement des hauts responsables aux postes clés du PNNN et mise en place des protocoles de gestion</p> <p>A1.3 Augmenter l'effectif des ecogardes et améliorer leur niveau de formation</p> <p>A1.4. Installer et réaménager les infrastructures et les installations du PNNN</p> <p>A1.5. Etablir un réseau de postes et de services répressifs (informateurs, conseillers juridiques, analystes de données))</p> <p>A1.6 Incorporer le monitoring SMART dans le plan des services répressifs au sein du PNN</p>	<p>A1.1 Conseil, le personnel et le temps de consultant, frais de réunion.</p> <p>A1.2 Le temps du personnel, des sessions de formation, de l'équipement (ordinateurs)</p> <p>A1.3 Le temps du personnel, consultant en formation, les rations de la mission, les équipements de terrain (GPS, téléphones satellitaires, uniformes, etc.)</p> <p>A1.4. Véhicules, bateaux, équipement de terrain, matériel de communication, les services publics, les bâtiments et la réparation</p> <p>A1.5 Coûts des installations, les coûts d'enquête et juridiques, formation du personnel supplémentaire, téléphone et internet, les coûts associés à la base de données</p> <p>A1.6 Le temps du personnel, formation, informatique, internet et téléphone, imprimante, GP</p>	<p>Conseil doit être opérationnel. Il y a des candidats qui sont capables et intéressés par le poste.</p> <p>Le personnel de renforcement la loi est incité à participer et à suivre la formation,</p>

<p>A2.1 : Identifier les groupes d'intérêts communautaires environnants au PNNN, puis pour chaque groupe d'intérêt communautaire renforcer l'efficacité des acteurs concernés,</p> <p>A2.2 : Formaliser l'existence d'un cadre de concertation communautaire (CCC ou CGRN) et s'assurer de la formalisation des Relations Communautés-Partenaires (RCP)</p> <p>A2.3 : Fournir un appui Conseil au Cadre de concertation communautaire</p> <p>A2.4 Préparer un Plan de Développement</p>	<p>A2.1 Temps de travail, voyage, des réunions</p> <p>A2.2 Temps de travail, voyage, des réunions</p> <p>A2.3 Temps de travail, voyage, des réunions</p> <p>A2.4 Temps de travail, voyage</p>	<p>Les recettes du tourisme sont stables et assez importantes pour soutenir plusieurs projets communautaires</p> <p>Les collectivités ont la capacité de gérer des projets financés</p> <p>Membres de la communauté sont prêts à participer</p>
<p>A3.1: Diffuser le plan d'affaires du PNNN</p> <p>A3.2: Etudier les modes pertinents de valorisation des ressources naturelles et des services écosystémiques du PNNN</p> <p>A3.3: Développer et mettre en œuvre une stratégie pour le développement de l'écotourisme</p>	<p>A3.1 Le temps du personnel, les frais de réunion, impression, internet</p> <p>A3.2 Le temps du personnel, voyage</p> <p>A3.3 Temps de travail, temps de consultant, internet</p>	<p>Les entreprises touristiques sont prêtes à investir et sont capables de rester en affaires et se développer, l'infrastructure touristique doit être mise en place pour mettre en œuvre la stratégie touristique.</p>